

N° 54

# L'ami de Rezé

Mars 2008 / Le bulletin de l'Association des Amis de Rezé / participation : 2 €

## Sommaire

Le mot du Président – Michel Kervarec.....	p. 1
De la Noëlle au Pont de Loüan – Michel Kervarec .....	p. 2 à 4
Marins de Rezé morts en service – Enquête Michel Paquet .....	P. 5 à 15
La famille Codet-Lancelot et la mer – François Codet .....	p.16 à 28
Une mosaïque de Luc Peire au collège de Pont-Rousseau – Christophe Le Pabic ..	p 29 à 37
Réception d'un maître-tailleur au XVIII <sup>e</sup> siècle – Jean Seutein .....	p 38 à 40
Un aveu qui coûte cher – Michel Kervarec .....	p 41 à 43
Errata .....	p 44

## L'éditorial

### Le mot du Président

Avec ce numéro, nous reprenons notre formule traditionnelle. Le numéro précédent, consacré aux souvenirs de guerre de l'abbé Ploquin, a été particulièrement bien accueilli. Pour les personnes qui souhaiteraient se procurer d'autres numéros, nous leur conseillons, si elles ont l'habitude de se rendre à Nantes, de se le procurer à la librairie Coiffard, rue de la Fosse, qui a accepté, pour l'occasion, de recevoir un dépôt.

Dans ce nouveau numéro, une place importante est accordée à l'enquête de Michel Poquet – aujourd'hui décédé – relative aux marins de Rezé morts en service. Il s'agit d'un tableau qui peut paraître rébarbatif mais c'est aussi désormais une référence pour le chercheur qui lui évitera de reprendre un travail déjà fait.

En relation, nous avons extrait quelques études sur le monde maritime des travaux de François Codet sur sa famille.

Avec Jean Seutein, on change de monde pour aborder celui des Compagnons, en l'occurrence les maîtres tailleurs.

Christophe Le Pabic, professeur au collège de Pont-Rousseau, qui collabore pour la première fois à notre bulletin, nous propose une contribution originale sur la fresque qui orne un mur de cet établissement.

Enfin, vous trouverez deux petites études que j'ai écrites à partir du registre des aveux du Comté de Rezé pour le 17<sup>e</sup> siècle.

Pour finir, venons en à l'Assemblée générale de notre association qui se tiendra vendredi 4 avril 2008 à 20h30, salle Jean Jaurès. Retenez bien cette date.

*Le Président, Michel Kervarec*



## De la Noëlle au Pont de Loüan

Par Michel Kervarec

La toponymie est toujours pleine d'intérêt et le registre des aveux du comté de Rezé pour le 17<sup>e</sup> siècle nous révèle un certain nombre d'appellations oubliées, ainsi que des mots disparus de notre vocabulaire, ainsi de *noëlle*, très présent dans la microtoponymie du secteur.

J'ai déjà eu l'occasion de donner un avis sur le sens de ce mot, dans *Terroir et Moyen Age au Pays Nantais*. Je citais deux aveux du 18<sup>e</sup> siècle à travers lesquels celui-ci apparaissait. L'un était daté de 1702 et concernait le village de la Chintière en Vertou. On y lisait : « *une jeune nouëlle de grosse plante avec la vigne de l'Escaubu contenant trente hommées de vigne ou environ* ». Le second acte, quelques années plus tard, concernait le village de la Robinière en Rezé. On lisait : « *Item, au clos des Priérantes, une planche de jeune nouëlle* ».

Je proposais de comprendre *noëlle* dans le sens de jeune vigne et *grosse plante* dans le sens de gros plant. Cela restait cependant une probabilité, pas une certitude absolue. Cette hypothèse, aujourd'hui, est confirmée. Dans un aveu daté du 2 mai 1675 relatif au domaine de la Bareille en Vertou, sous la Jaguère, le détenteur, Gilles Coiffard, déclare tenir : « *Encore un grand fié de vigne, partie plantée en vieille vigne rouge et blanche et l'autre en jeune noëlle contenant 50 hommées ou environ ...* »

Notre mot Noël dérive du latin *natalis*, en rapport avec une naissance, en l'occurrence celle du Christ. Le même mot latin a manifestement été employé pour la vigne, au moins dans la région. C'est là un constat.

Le Pont de Loüan, autre toponyme, pose un problème bien plus complexe.

Tous nos lecteurs connaissent le site du Pont de Loüan (selon l'ancienne graphie), sur la Goulaine, reliant les communes de Haute-Goulaine et le Loroux-Bottereau, site surplombé par le remarquable belvédère qu'est la butte de la Roche.

Par contre, tout le monde a oublié un autre lieu-dit le Pont de Loüan, ancienne appellation pour le pont sur la Jaguère entre le bourg de Rezé (la Croix-Médard) et le quartier des Couëts en Bouguenais.

Dans un aveu produit le 20 février 1675 par « *Jullien Ferré, l'aisné, André Macé, son gendre, et Estienne Mouillé* », du village de la Blanche, ont lit :

« *Le dit Macé [déclare] un logix consistant en deux chambres basses sous plancher et un quanton de jardin au derrière, apellée le Pont de Loüan, en Rezé, contenant une boixellée et un tiers ...* »

A la fin octobre de la même année, Claude Emmanuel de Sousay, écuyer, sieur de la Blanche, rendait aveu à son tour. On lit :

« *Un quanton de pré apellé le pré du pont de Loüan, en Rezé, contenant 2 boixellées, borné d'un bout le chemin conduisant du dit bourg de Rezé à la Trocardière, sur quoy ait deub 6 sols tournois pour ayder à faire la rente de 12 sols monnois et 2 poulllets deubs au rolle de Fromenteaux avecq Pierre Raffin et André Macé* ».

A la fin août 1691, on note encore que « *le dit Silvestre Chauvelon [déclare], au village de la Croix-Médard, près le pont de Loüan, un logix et quanton de jardin au derrière ...* »

Le lieu est donc parfaitement localisé. Mais que signifie ce nom de *Loüan* où il faut sans doute comprendre l'*Oüan* ?

Dans les deux cas, on est en rapport avec un pont mais encore ?

Dans le cas de Goulaine, on est dans les marais et le vallon de la Jaguère était plus ou moins marécageux (cf. *Le Margat*), mais, en amont du pont, il y avait plusieurs moulins à eau avec leurs barrages et retenues. C'est ce que rappelle le lieu-dit le Ray ( ce qui signifie le ruisseau bondissant) situé entre le ruisseau et le village de la Croix-Médard.

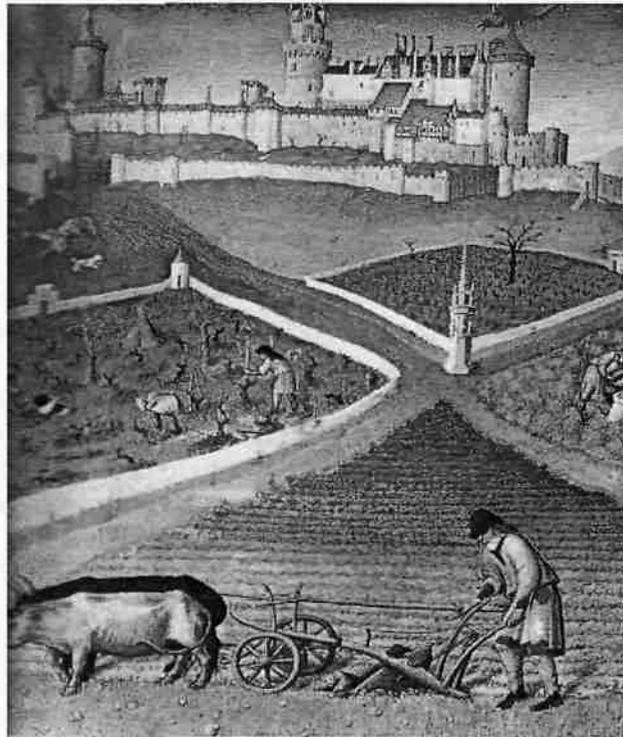
Le 2 mai 1611, Martin Bitard, qui possédait, entre autres, une maison en ruine à la Croix-Médard, rendait aveu à la seigneurie de Fromenteaux pour « *un jardin sittué au jardin du Rai, qui est au derrière de la dite mazère, sur quoy est deub un pot de vin à la comendrie de St Jan et Ste Catherine, dans le dit clos du Ray, au quanton de la Blanche, 3 razots de vigne rouge, dont deux doivent le quart au seigneur de Fromenteaux et, outre cé, est deub, scavoir au dit seigneur, sur les 3 razots, 20 deniers tournois de rente, et à la dite comendrie, un pot et demi grande mezure de vin pour ayder à en faire plus grand nombre* » .

La ruine semble correspondre à ce que d'autres aveux nomment *la maison des Capitaines* et l'on ne peut s'empêcher d'imaginer un lien avec les templiers auxquels ont succédé les chevaliers hospitaliers de Saint Jean et Sainte Catherine. La maison dite le Temple était à 200 m, au village de la Blanche.

Il se peut cependant que Capitaine soit un nom de famille, mais les nombreux aveux que nous possédons depuis le 15<sup>ème</sup> siècle n'en font pas mention. On note les toponymes la Cornière Capitaine, l'Ouche Capitaine et aussi la Fontaine Capitaine.

Alors qu'est-ce que l'Oüian ? Si ce n'est pas le marais, y a-t-il un lien possible avec un poste de surveillance routière ? Dans les deux cas, cela pourrait se concevoir.

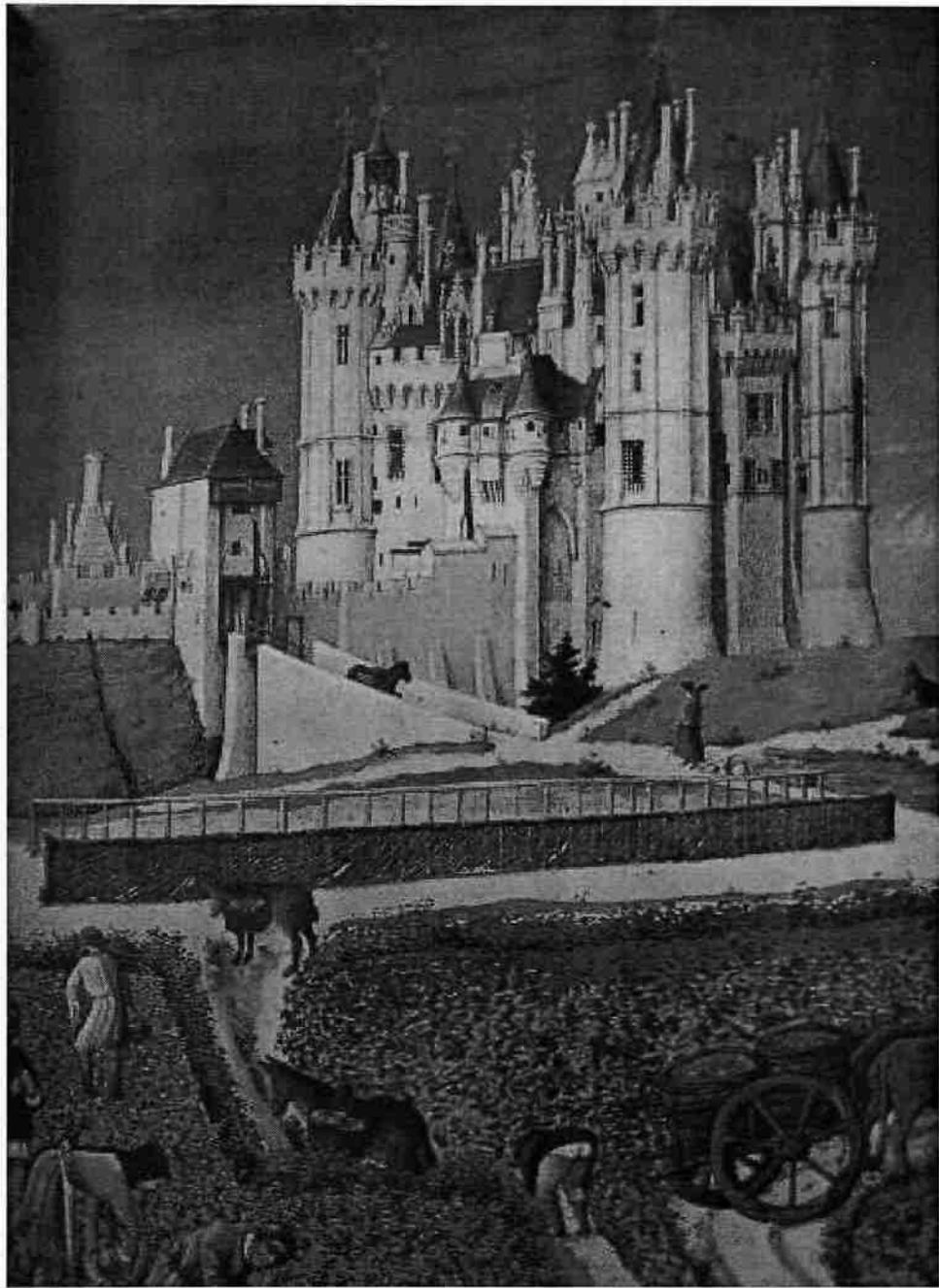
Il reste à chercher la racine du mot et je n'ai aucune piste, si vous aimez chercher, voilà de quoi faire.



Mars – château de Lusignan

La culture de la vigne est attestée dans l'Ouest depuis fort longtemps. La plus ancienne représentation que nous ayons date des débuts du 15<sup>e</sup> siècle. Elle figure dans l'ouvrage dit " *Les très riches heures du duc de Berry* ". Ce personnage, aussi comte de Poitiers, était un des fils du roi Jean Le Bon.

Dans ce livre d'heures, chaque mois est illustré par une scène rurale, précieuse pour les historiens. Mars nous permet de découvrir la taille de la vigne devant le château de Lusignan (détruit en 1575). Les Lusignan furent aussi seigneurs à Rezé où ils possédèrent le fief des Pallets au 13<sup>e</sup> siècle, centré au bourg.



Septembre – château de Saumur

Livre d'heures du duc de Berry  
Mois de Septembre  
Vendanges devant le château de Saumur

## Marins de Rezé morts en service

L'enquête de Michel Paquet

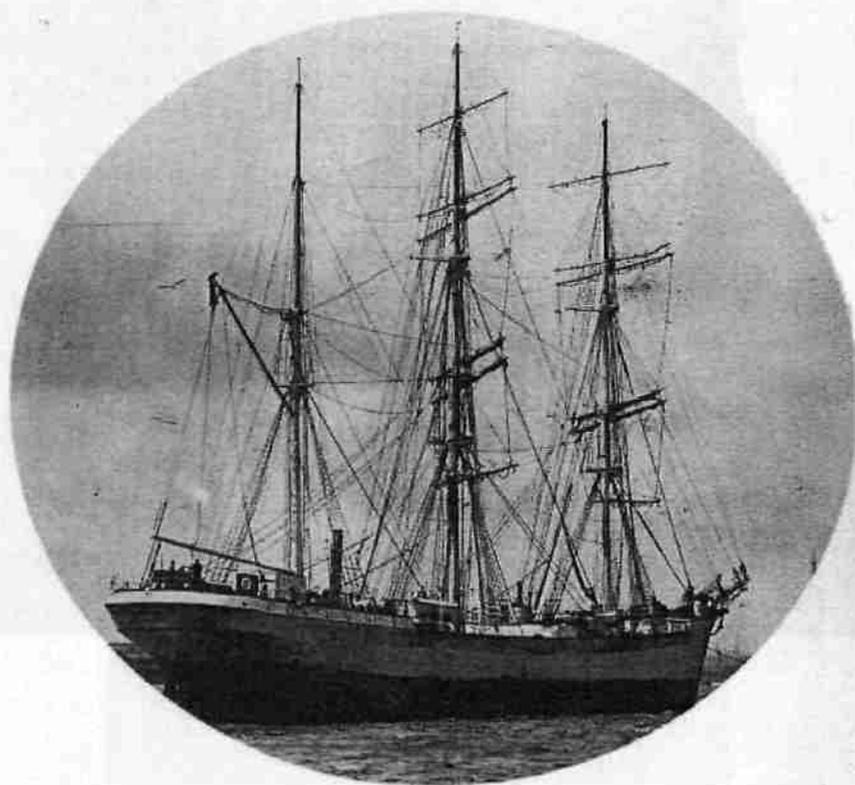
---

Trentemoult possède un monument à la mémoire des marins de Rezé disparus en mer ou morts loin de leur patrie.

En 1946, un comité avait été formé pour l'érection de celui-ci. Le vice-amiral Ollive en était le président d'honneur, le capitaine au long-cours Georges Aubin en était le président.

A l'époque, on comptait 130 disparus, chiffre qui ne faisait qu'approcher la réalité. Notre ami Michel Paquet, petit-fils de l'amiral Ollive, brutalement décédé en 2005, a mené une recherche complémentaire et est parvenu au chiffre de 159. C'est un chiffre que l'on doit, certainement, encore revoir à la hausse.

Voici l'enquête telle que notre ami nous l'a laissée.



*"Bayard" entrant à Newcastle"*  
Lancé le 1<sup>er</sup> juillet 1908. Vendu aux Allemands en 1925.  
*"Nommé alors Harbor. Démoli en 1928"*

**Nota** : Les illustrations de ce chapitre sont tirées de l'ouvrage "Les derniers grands voiliers" de Louis Lacroix – Editions Ouest-France / classique - 1997

Abréviations : PCB : perdu corps et biens – 3 M : trois-mâts – Bk : brick – B-G : brick-goélette – Glt : goélette – S/s : vapteur – Cr : croiseur – Vai : vaisseau

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Age	Noms des navires	Circonstances des disparitions	An
1-2	Julien Lancelot	Pêcheur	39	?	Noyé sur la côte d'Escoubiac avec Louis Chauvelon	1788
3	Pierre Bouin	Matelot	?	Vai. <i>Le Fougueux</i>	Vaisseau coulé le soir de la bataille de Trafalgar	1805
4-5	Dejoie et Solgrain	Matelot	?	Frég. <i>L'Aréthuse</i>	Combat naval contre <i>HMS Amelia</i> , Iles de Los	1813
6	André Chauvelon	?	?	Frég. <i>La Clorinde</i>	Combat naval contre <i>HMS Eurotas</i> et <i>HMS Dryad</i>	1814
7	Jean-Baptiste Lancelot	Capitaine	32	Bk. <i>Petite-Anna</i>	P.C.B. à l'entrée de la Loire	1847
8	Jean-Baptiste Dejoie	-d° -	38	3-M. <i>Perpignan</i>	P.C.B. en Manche	1849
9	Léopold Bureau	Lieutenant	22	?	Mort en mer	1850
10	Julien-Grégoire Lancelot	Capitaine	36	Glt <i>L'Arthémise</i>	Présumé P.C.B. dans le Canal de Bristol	«
11	Honoré Barban	Lieutenant	21	Bk. <i>TD</i>	Tombé à la mer en regagnant le bord en rade de Montevideo	1853
12	Alexandre Lemerle	Capitaine	28	Bk. <i>L'Asirée</i>	Présumé tombé à la mer	1854
13	Eloi Bertrand	Matelot	19	Frég. <i>La Sémillante</i>	P.C.B. dans le détroit de Bonifacio, allant en Crimée	1855
14	Elie Codet	Maitre Equip.	26	-d° -	-d° -	«
15	Napoléon Ollive	Matelot	23	-d° -	-d° -	«
16	Jean-Baptiste Dejoie	Capitaine	49	Lougre <i>Le-Bon-Léon</i>	P.C.B.	1856
17	Joseph Barban	Lieutenant	18	Bk. <i>La Loire</i>	Mort de la fièvre jaune à Port-au-Prince	1857
18	Simon Bouin	Capitaine	28	Glt. <i>Achille</i>	P.C.B.	1858
19	Pierre Ordonneau	Capitaine	30	Glt. <i>Jeune-Aglæe</i>	P.C.B. en Manche allant en Angleterre	1859
20	Yves Bruneau	-d° -	30	B-G. <i>Marguerite</i>	P.C.B. en partant d'Angleterre	1860
21	Hyppolite Fruneau	Second	26	-d° -	-d° -	«
22	Louis Chauvelon	-d° -	31	3-M. <i>La Souvenance</i>	Mort de la fièvre jaune à La Havane	«
23	Victor Chauvelon	Lieutenant	25	-d° -	-d° -	«
24	Kléber Soulas	-d° -	19	3-M. <i>Mengalore</i>	Mort à Buenos-Ayres, venant d'Angleterre	1861
25	François Allain	Capitaine	32	Bk. <i>Petit Caporal</i>	Mort à Haïti, venant de Nantes	1862
26	Baptiste Chauvelon	Novice	18	?	Mort de la peste à Hong Kong, ainsi que tout l'équipage	«
27	Sébastien Fruneau	Lieutenant	18	?	Disparu en mer	«
28	Félix-Adrien Lancelot	Novice	16	Bk. <i>Entreprise</i>	Décédé à bord	«

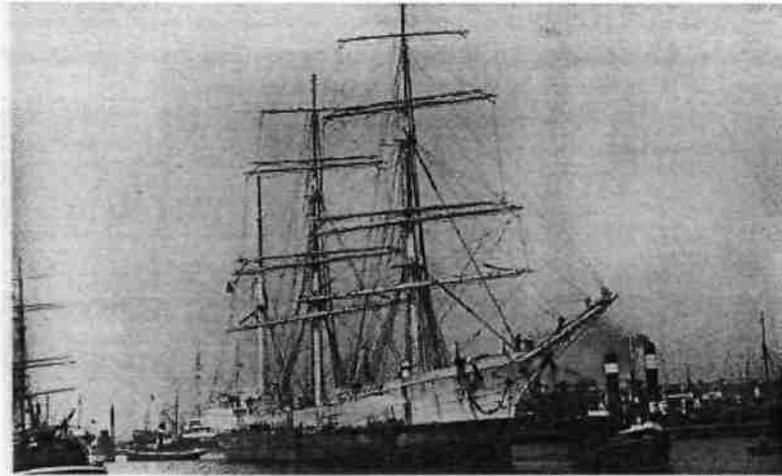
N°	Noms et prénoms	Fonctions	Age	Noms des navires	Circonstances des disparitions	An
29	Toussaint R. Lemerle	Capitaine	?	?	P.C.B.	1864
30	Simon M. Viaud	- d° -	38	Bk. <i>Père-Grenet</i>	P.C.B. sur la côte d' Arendal ( Norvège)	«
31	Enoch Choemet	Second	30	- d° -	- d° -	«
32	Ernest-Joseph Bessac	Capitaine	39	Remorqueur <i>Locuste</i> , de la Cie du canal de Suez	Mort à Port-Saïd	1865
33	Louis J.B. Boju	- d° -	37	B.G. <i>Marie-Célestine</i>	Mort au cours d'une traversée d'Afrique Occidentale à Marseille	1867
34	Ursain Bureau	Second	28	?	Mort en mer	«
35	Jean-Baptiste Ollive	Off. Marinier	36	Aviso de l'Etat	Mort en rade de Brest	1868
36	Jean-Baptiste Heurtin	Matelot	?	?	Enlevé par la mer étant à la barre	1869
37	Félix Lancelot	Lieutenant	19	3-M <i>Deux-Sœurs</i>	Mort de la fièvre jaune à Miragoane (Haïti)	«
38	Félix-Adrien Lancelot	Second	51	3-M <i>Nadir</i>	P.C.B. lors d'une traversée de La Réunion à Cuba	«
39	Charles P. Bouin	Capitaine	38	BK. <i>Volontaire</i>	Mort de la fièvre jaune au Para (Brésil)	1870
40	Georges Contant	Second	32	?	Disparu en mer	«
41	Emile Lemerle	Capitaine	?	?	Mort des fièvres à Port-au-Prince	«
42	Toussaint Lemerle	- d° -	29	?	Mort en Chine	«
43	Benjamin Soulas	- d° -	31	3-M. <i>Gédéon-Marie</i>	Mort de la fièvre jaune au cours d'une traversée de Saïgon en Europe	«
44	Edmond Aubin	- d° -	36	?	Mort pendant une traversée Nantes-Bordeaux	1871
45	Jean-Baptiste Codet	- d° -	35	Lougre <i>Félix-et-Aimée</i>	Noyé à proximité des côtes anglaises	«
46	Francis Volant	- d° -	36	3-M <i>Deux-Frères</i>	P.C.B. au cours d'une traversée de Melbourne à Batavia. Massacré par des sauvages qui prirent le navire à l'abordage par calme plat	«
47	Emmanuel Briand	Second	33	- d° -	- d° -	«
48	Auguste Greiloux	Capitaine	28	Bk. <i>Ville-de-Blain</i>	P.C.B.	«
49	Jean-Baptiste Lancelot	- d° -	30	S/s <i>Loire-et-Bretagne n°2</i>	Tombé à la mer et disparu	«
50	Julien-Pierre Lancelot	Second	37	B.-G. <i>Inès</i>	P.C.B. au cours d'une traversée Bordeaux-Nantes	1872
51	Louis Chauvelon	Capitaine	29		P.C.B. au large des côtes d'Espagne. De prétendus pêcheurs prirent le navire à l'abordage et massacrèrent l'équipage	«

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Age	Noms des navires	Circonstances des disparitions	An
52	Alexandre Ertaud	- d° -	28	Bk. <i>Gustave-Emile</i>	P.C.B. en abie de Cardigan	1872
53	Gustave-Joseph Ordronneau	Novice	18	- d° -	- d° -	«
54	Alexandre Codet	Capitaine	36	Bk. <i>Deux-Marguerites</i>	P.C.B. sur les bancs de Flandre	1873
55	Auguste Bertrand	Second	20	- d° -	- d° -	«
56	Louis Ordronneau	Capitaine	31	<i>Alphonsine</i>	Présumé P.C.B.	1873-74
57	Théophile Moreau	Capitaine	28	3-M. <i>Arche-d'Alliance</i>	P.C.B. allant du Havre aux Indes	1874-75
58	Hermeland Moreau	Second	23	- d° -	- d° -	«
59	Louis Allain	Capitaine	32	?	P.C.B. en mer d'Irlande	1875
60	Camille Cassard	- d° -	30	?	Disparu en mer	«
61	Adrien Lemerle	Second	22	3-M. <i>Emile</i>	Mort à Petit-Popo (Togo). Immergé	«
62	Henri Ordronneau	- d° -	30	?	Noyé en rade de La Rochelle	«
63	Joseph Ertaud	Capitaine	32	3-M. <i>Amaris</i>	Mort en mer de la fièvre jaune et immergé	«
64	Ernest-Abel Lancelot	- d° -	32	Bk. <i>Le Mentor</i>	Mort de maladie en rade de Lagos et immergé	1877
65	Napoléon Viaud	- d° -	29	3-M. <i>Cleta</i>	Décédé à bord	«
66	Ambroise Ordronneau	- d° -	29	Glt. <i>Reine-des-Cieux</i>	Décédé à 10 milles au large des Sables d'Olonne	1878
67	Dominique Lahaye	Lieutenant	18	Bk. <i>Aimée</i>	Mort sur la côte occidentale d'Afrique. Immergé	«
68	Clair Fruneau	Capitaine	29	Glt. <i>Marguerite</i>	Disparu en mer	1879
69	Ant. Ordronneau	- d° -	33	Glt. <i>René</i>	P.C.B. dans le Pas de Calais	«
70	Jean-Baptiste Aubin	Second	19	3M- <i>Gédéon-Marie</i>	Grièvement blessé à Cayenne. Rapatrié et mort en vue de Gibraltar où il fut inhumé	1880
71	Gustave Choimet	Capitaine	41	Glt. <i>Marie-Louise</i>	Resté le dernier à bord de son navire naufragé sur la côte ouest du Finistère et disparu avec lui	«
72	Noël Chauvelon	Matelot	22	<i>Aviso Jaguar</i>	Mort sur la côte du Maroc	«
73	Jérôme Dejoie	Capitaine	30	Bk. <i>Francis-Marie</i>	P.C.B. allant d'Alger à Dunkerque	«
74	Arthur Ertaud	Lieutenant	18	3-M. <i>Cleta</i>	- d° -	«
75	Félix Lescot	Matelot	23	?	Enlevé par la mer	«
76	Léopold Lebreton	Capitaine	30	B.G. <i>Angèle-Marie</i>	P.C.B. allant de St-Nazaire en Espagne	1881
77	Gustave Livergnage	Second	25	- d° -	- d° -	«
78	Baptiste Lemerle	Matelot	21	- d° -	- d° -	«
79	Diogène Lefeuvre	Lieutenant	20	?	P.C.B. en Mer du Nord	«

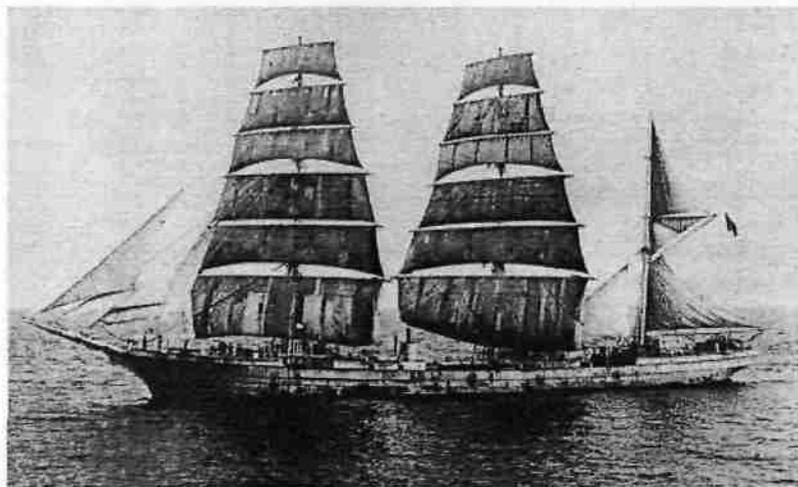
N°	Noms et prénoms	Fonctions	Age	Noms des navires	Circonstances des disparitions	An
80	Félix Soulas	Capitaine	31	Bk. <i>Marcellus</i>	Mort des fièvres contractées en Sierra Léone. Immergé	1881
81	Jean Rousseau	- d° -	33	3-M. <i>Epidaure</i>	P.C.B. allant de Martinique à Nantes	1882
82	Georges Chauvelon	Matelot	20	Aviso de l'Etat	Mort des fièvres à bord	1883
83	Emile Rousseau	Capitaine	37	?	Mort à l'île Maurice	«
84	Volant Chesneau	Capitaine	31	?	P.C.B.	1884
85	Edouard Lemerle	Capitaine	41	3-M. <i>Edouard</i>	Disparu en mer, allant des Antilles en France	1884
86	Jacques Pourveau	- d° -	35	<i>Dundee Ernestine</i>	P.C.B. en quittant St-Nazaire	«
87	Athanase Bertrand	Capitaine	38	?	Mort au Para (Brésil)	1889
88	Gabriel Briand	Second	26	3-M. <i>Le Coq</i>	P.C.B. dans le détroit de Floride	«
89	Lucien Lemerle	Second	21	S/s <i>Vichiquen</i>	Mort des suites d'un naufrage sur l'île Cambridge (Oc. Pacifique)	1889
90	Francis Aubin	Lieutenant	18	3-M. <i>Confiance</i>	Mort dans le naufrage du navire au large des côtes anglaises	1890
91	Ernest Orthion	Capitaine	30	?	Mort en allant prendre son commandement	«
92	Jules Artaud	«	38	?	Enlevé par la mer, allant des Antilles à Nantes	1891
93	Julien Le Rohellec	Matelot	19	3-M. <i>Saint-Aignan</i>	Mort de la fièvre jaune à Santos	«
94	Alexandre Chaptou	Charpentier	47	- d° -		
95	Jonas Cassard	Lieutenant	19	3-M. <i>Paule-et-Pauline</i>	P.C.B. allant de Philadelphie à La Rochelle avec un chargement de pétrole. Probablement sauté	«
96	Auguste Audureau	Capitaine	32	S/s <i>Louvre</i>	P.C.B. dans les parages de Penmar'ch	1892
97	Alphonse Le Breton	Chauffeur	32	- d° -		«
98	Félix Cassard	Capitaine	48	Glt. <i>Zénith</i>	Disparu en mer en quittant le Havre	«
99	Jean-Baptiste Félix Codet	Second	27	3-M. <i>Dzaoudi</i>	Mort d'insolation dans l'Océan Indien	«
100	Louis Lancelot	Novice	18	3-M. <i>Ville-de-Blois</i>	Mort d'insolation à La Martinique	«
101	Ferdinand Porché	Lieutenant	20	3-M. <i>Fanny</i>	Noyé à Nantes, retour d'un voyage du Pacifique	«
102	Alexandre Viaud	Novice	16	?	Mort en mer et immergé	«
103	Jules Aubin	Second	27	3-M. <i>Ker-Anna</i>	Mort à La Réunion	«
104	Paul Piquet	Novice	18	3-M. <i>Henriette</i>	Mort du scorbut, traversée Sainte-Hélène-Marseille	1895
105	Louis Lebreton	Second	37	S/s <i>Ville-de-Saint-Brieuc</i>	Enlevé par la mer lors du naufrage du navire en baie de Rosas (Espagne)	«

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Age	Noms des navires	Circonstances des disparitions	An
106	Chrysostome Boju	Capitaine	50	3-M. <i>Tamerville</i>	P.C.B. sur les côtes de Hollande	1895
107	Francis Moreau	Second	25	-d°	-d°	«
108	Félix André	Lieutenant	17	3-M. <i>Denis-Crouan</i>	Mort de la fièvre jaune au Para	1896
110	Yves-Cyrille Tacon	Capitaine ?	46	3M.- <i>Jeanne</i>	Décédé à bord	«
111	Narcisse Ertaud	Capitaine	37	3-M. <i>Marie-Louise</i>	P.C.B. en Méditerranée	1896
112	Auguste Lemerle	Second	50	3-M. <i>Brazileiro</i>	Mort en mer par 005°18 N et 51°68 O	1896
113	Francis Gilazeau	1 <sup>er</sup> Mtre méc.	21	Ct. <i>Amiral-Duperré</i>	Mort à bord, d'accident, à Toulon	1897
114	Célestin Lebreton	Cuisinier	25	3-M. <i>Jules-Verne</i>	Mort à Calcutta (Indes anglaises)	«
115	Ernest Briand	Capitaine	33	S/s <i>Louis</i>	P.C.B. sur les côtes de Camargue	«
116	Eugène Haloche	Second	32	-d°	-d°	«
117	Emile Métaireau	Mécanicien	31	-d°	-d°	«
118	Joseph Lebreton	Capitaine	39	Glt. <i>Nina</i>	Disparu à la suite du naufrage dans le Canal de Mozambique	1898
119	Noel Chauvelon	Second	24	3-M. <i>Maréchal-Lannes</i>	P.C.B. lors d'une traversée de Swansea à San-Francisco	1899
120	Emile Ertaud	Capitaine	53	S/S <i>Ernestine</i>	Disparu lors du naufrage à l'entrée de la Gironde	1900
121	Adrien Codet	Capitaine	29	3-M. <i>Charlemagne</i>	P.C.B. lors d'une traversée de Nouméa au Havre	1901-02
122	Emile Porché	Lieutenant	24	-d°	-d°	«
123	Auguste Neveu	Charpentier	17	-d°	-d°	«
124	Alcide Choimet	Novice	18	-d°	-d°	«
125	Baptiste Ertaud	Lieutenant	18	3-M. <i>Saint-Rogatien</i>	Tombé de la mâture à la mer, à l'entrée de la Manche, par tempête de neige, lors d'une traversée de San-Francisco à Falmouth	1902
126	Maurice Arneau	Capitaine	32	3-M. <i>Cdt-Marchand</i>	P.C.B. lors d'une traversée de Leith à Anvers	1903
127	Lebreton Félix	Chauffeur	33	3-M. <i>Connétable-de-Richemond</i>	P.C.B. a proximité d'Honolulu	«
128	Alexandre Boju	Capitaine	30	3-M. <i>Lafayette</i>	P.C.B. lors d'une traversée New York -Hong Kong	1905
129	Louis Girard	Mousse	18	-d°	-d°	«
130	René Bertrand	Capitaine	29	3-M. <i>Saint-Donatien</i>	P.C.B. lors d'une traversée de Bordeaux en Australie	1906
131	Auguste Choimet	Mécanicien	22	Cuirassé <i>Iéna</i>	Tué lors de l'explosion du cuirassé à Toulon	1907

N°	Noms et prénoms	Fonctions	Age	Noms des navires	Circonstances des disparitions	An
132	Lucien Chenard	Chef. M2C	37	S/S ?	Mort lors d'une traversée Cochinchine-Glasgow	1907
133	René Girard	Elève officier	20	Cuirassé <i>Bouvet</i>	Mort à Toulon	«
134	Jules Ertaud	Capitaine	51	3-M. <i>Marthe-Marguerite</i>	Mort lors d'une traversée de Nantes aux Antilles. Immergé	1908
135	Jules Taniou père	Second	31	S/s <i>Deux-Sèvres</i>	Mort à Alger	1910
136	Joseph Perraud	Capitaine	33	S/s <i>Belle-Ile</i>	P.C.B. lors d'une traversée d'Angleterre aux Iles Canaries (tempête en Manche)	1912
137	Félix Cassard	Aître Equip.	?	-d°-	-d°-	«
138	Baptiste Rousseau	Matelot	32	3-M. <i>Bossuet</i>	Tué à la mer au cours d'une manœuvre. Immergé	1915
139	Pierre Briand	Second	28	S/s <i>Amiral-Duperré</i>	Mort au cours d'une traversée Dakar-Bordeaux	1915
140	Gabriel Douillard	Q.-Maître	23	Torpilleur <i>Cassini</i>	Disparu lors d'un torpillage en Méditerranée	1917
141	Félix Contant	Chauffeur	26	S/s <i>Pierre-Goujon</i>	Disparu lors d'un torpillage au large des côtes de France	«
142	Ambroise Guinche	Cuisinier	25	Cuirassé <i>Suffren</i>	P.C.B. Torpillé au large des côtes du Portugal	«
143	Edouard Macé	Capitaine	38	?	Mort à Salonique. Corps Expéditionnaire d'Orient	«
144	Baptiste Chauvelon	Chef. Méc.	42	S/s <i>Voltaire</i>	Disparu lors du torpillage au large de Belle-Ile	1918
145	Charles Agaisse	Lieutenant	34	M-M. <i>Gers</i>	Mort à Dakar, retour d'un voyage de San-Francisco	«
146	Paul Lemerle	Capitaine	38	S/s <i>Saint-Luc</i>	Disparu lors du torpillage en Méditerranée	«
147	André Clouard	Matelot	25	Marine Nationale	Mort en rade de Camaret en regagnant son bord	1918
148	Félix Marais	Chef. méc.	51	S/s <i>Wilfred</i>	Mort en mer au cours d'une traversée de Cardiff en Algérie	1919
149	Lucien Boju	Capitaine	46	S/s <i>Lux</i>	P.C.B. lors d'une traversée de Marseille à ran	1920
150	André Boju	Electricien	17	-d°-	-d°-	«
151	Georges Guillard	Maître Equip.	38	S/s <i>Soulter</i>	Tué à bord, au canal de la Martinière	1921
152	Fernand Chauvelon	Capitaine	72	-	Noyé en Loire, assurant le gardiennage de navires	1922
153	Francis Ollive	-d°-	56	S/s <i>Saint-Philibert</i>	Disparu lors du naufrage à la Pointe de St-Gildas	1931
154	Jules Taniou fils	Lieutenant	22	S/s <i>Ville-de-Rouen</i>	Mort en mer lors d'une traversée Djibouti-Majunga	1932
155	Baptiste Lebreton	Chef. méc.	53	S/s <i>Enseigne-Marie-St-Germain</i>	Mort à Newcastle (Angleterre)	1934
156	Jean Lancelot	Cap. De Frég.	45	S/s <i>Lamoricière</i>	Disparu lors du naufrage au large des Iles Baléares	1942
157	Louis Le Clec'h	Cap. au L.C.		-d°-	-d°-	«
158	Gabien Boju	Capitaine	37	S/s <i>Cantal</i>	Mort à Bône (Algérie)	1947
159	Jean Codet	Off. Electricien	25	Cargo <i>Zelidja</i>	Asphyxié en effectuant un travail sur un circuit frigorifique, allant de France vers le Maroc ?	1955



*La Rochejacquelein*



*Edmond Rostand*    large par petit temps



*Amiral Courbet*, navire nantais, lancé le 27 avril 1889.  
Naufragé sur la côte d'Irlande le 25 octobre 1915

Notes :

- MICHEL Kervarec fait mention d'un Rezéen, Guillaume Aubin, du navire *La Jacobine* mort en prison à la Martinique après la capture du navire par les Britanniques en 1794.
- Le site « voiliers et navires de Nantes » indique que le capitaine Perreau (N°136), du navire *Belle-Ile*, a été inhumé à Trentemoult.

En 1948 un comité a été constitué dans le but d'ériger au centre du village de Trentemoult un monument à la mémoire des marins de Rezé disparus en mer et morts au loin. Les membres de ce comité, placé sous la présidence d'honneur du vice-amiral Ollive et sous la présidence de George Aubin, capitaine au long cours et écrivain maritime, ont recherché les circonstances de la disparition de marins de Rezé entre 1849 et 1947 : ils ont recensé ainsi 130 noms. Des recherches complémentaires, effectuées en particulier par Denise Codet, ont permis de recenser 159 décès entre 1847 et 1955.



1. Cause des décès : récapitulatif

- 61 marins embarqués sur 41 navires perdus corps et biens
- 30 noyés ou enlevés par la mer
- 17 décédés en mer, et immergé pour la plupart
- 3 victimes d'actes de piraterie
- 2 victimes d'explosion en mer ou au port
- 10 morts au combat
- 10 morts au loin et inhumés à Rezé
- 15 morts au loin, lieux de sépulture non précisés
- 5 morts au loin et inhumés en terre étrangère

2. Fonctions exercées à l'époque du décès

- 8 mousses ou novices
- 19 matelots, chauffeurs ou assimilés
- 5 maîtres d'équipage ou officiers marinières
- 6 chefs et officiers mécaniciens
- 19 lieutenants et 24 seconds capitaines, soit un total de 43
- 69 capitaines

≠ Quelques statistiques sur les familles de marins de Trentemoult

<i>Familles</i>	<i>Recensement AN IV</i>	<i>Morts Indépendance USA</i>	<i>Maîtres au Cabotage</i>	<i>Capitaines au long cours</i>
Allain	6	3	7	-
Aubin	17	1	12	3
Bessac	13	2	10	3
Boju	9	1	27	5
Briand	6	-	9	4
Chauvelon	45	3	33	12
Codet	3	-	10	6
Dejoie	23	3	22	4
Ertaud/Artaud	22	2	14	12
Lancelot	9	-	15	10
Lemerle	10	1	19	9
Ollive	43	5	18	5
Ordronneau	13	-	22	2
Orieux	7	1	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>21</b>	<b>218</b>	<b>75</b>



*Le Rochambeau*

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les deux importantes familles maritimes sont incontestablement les Chauvelon et les Ollive, suivies de loin par les Aubin, les Bessac, les Dejoie, les Ertaud et les Ordronneau.

Les marins de Trentemoult ont été nombreux à participer à la Guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique : 21 d'entre eux y ont trouvé la mort.

Au XIX<sup>e</sup> siècle les principales dynasties de maîtres au cabotage et de capitaines au long cours (plus de 15 marins recensés) se situent dans les familles Boju (32) Chauvelon (45) Codet (16) Dejoie (26) Ertaud (26) Lancelot (25) Lemerle (28) Ollive (23) et Ordronneau (24).

D'après les travaux de Michel Paquet (+2005) et de Yann Vince

3. Statistiques concernant la répartition des décès par périodes

Période	Nombre de décès
1847-1867	25
1867-1877	30
1878-1887	20
1888-1897	29
1898-1907	15
1908-1934	21

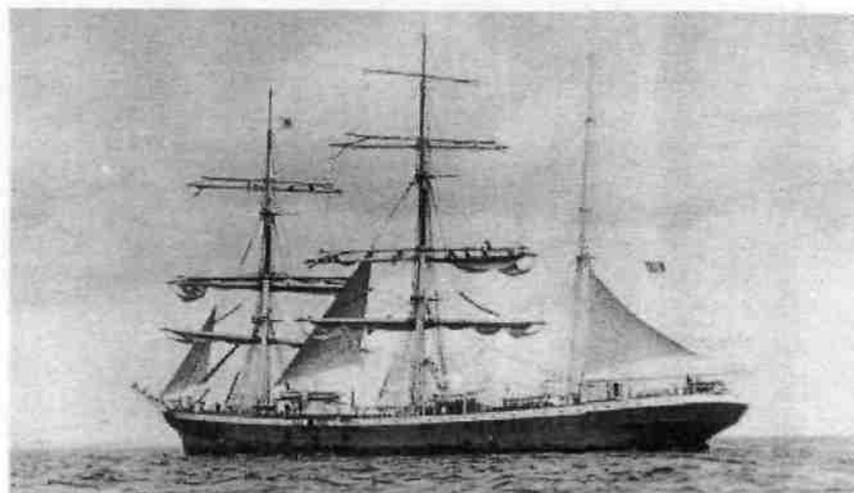
4. Morts à Trentemoult très peu de temps après leur dernier embarquement

Nom	Débarqué le	Décédé le	Age
Jean-Baptiste Barthélemy Lancelot	15 septembre 1829	14 novembre 1829	39
Pierre Codet	18 août 1838	8 septembre 1838	72
Jean-Baptiste Codet	23 octobre 1904	25 octobre 1904	49

Ce document reprend la liste nominative de l'édition originale de la plaquette « *A la mémoire des marins de Rezé disparus en mer ou morts au loin* ».

Il comporte des compléments ou des rectifications à certains éléments de la liste initiale établie en 1948.

Dimanche 19 septembre 2004



*René* rentrant à San Francisco

## La famille Codet-Lancelot et la mer

---

François Codet, lui-même officier de la Marine nationale, a travaillé sur l'histoire des siens. Depuis des siècles, ceux-ci ont été liés étroitement à la mer, que ce soit la pêche, la navigation commerciale au cabotage ou au long cours puis, finalement, la Marine de guerre.

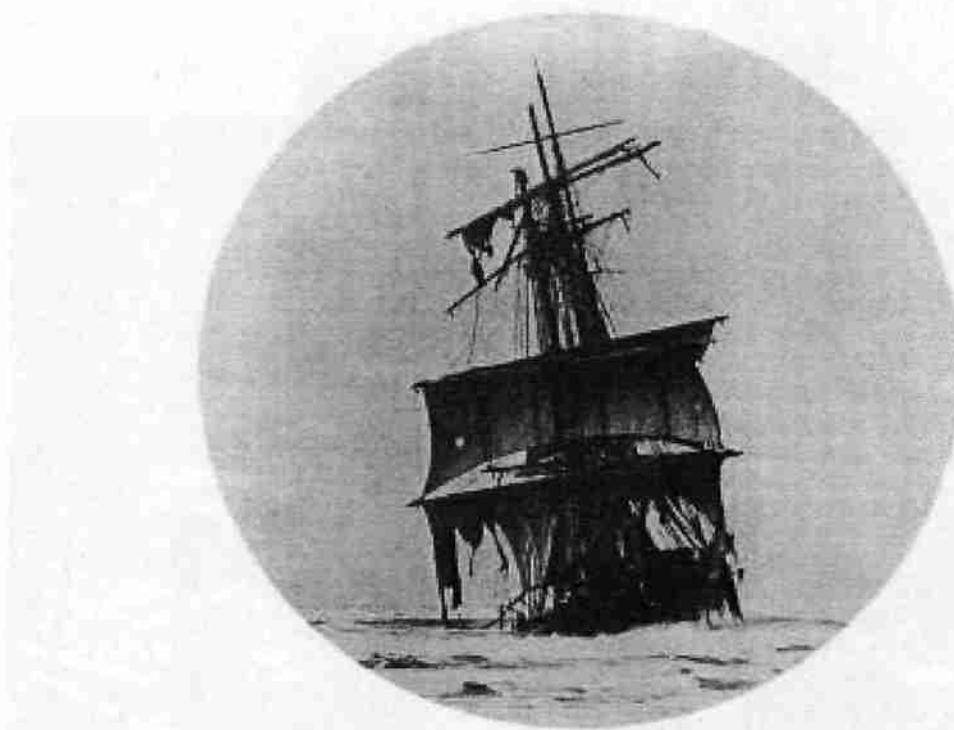
Il a écrit à l'usage de ses proches :

« *Aperçu sur le passé maritime des familles Codet et Lancelot (1817-1868)* ».

Il nous a autorisé à utiliser son travail pour notre bulletin.

Nous reproduisons ici le chapitre VIII qui complète ce qu'écrivit Michel Paquet à propos de ceux qui ont péri en mer ou sont décédés loin de leur foyer.

Michel Kervarec



*Alice*, naufragée à l'entrée de la rivière Colombie, janvier 1910  
Avait été lancée à Bordeaux le 25 novembre 1900.

## Chapitre VIII

### Péris en mer

#### Introduction

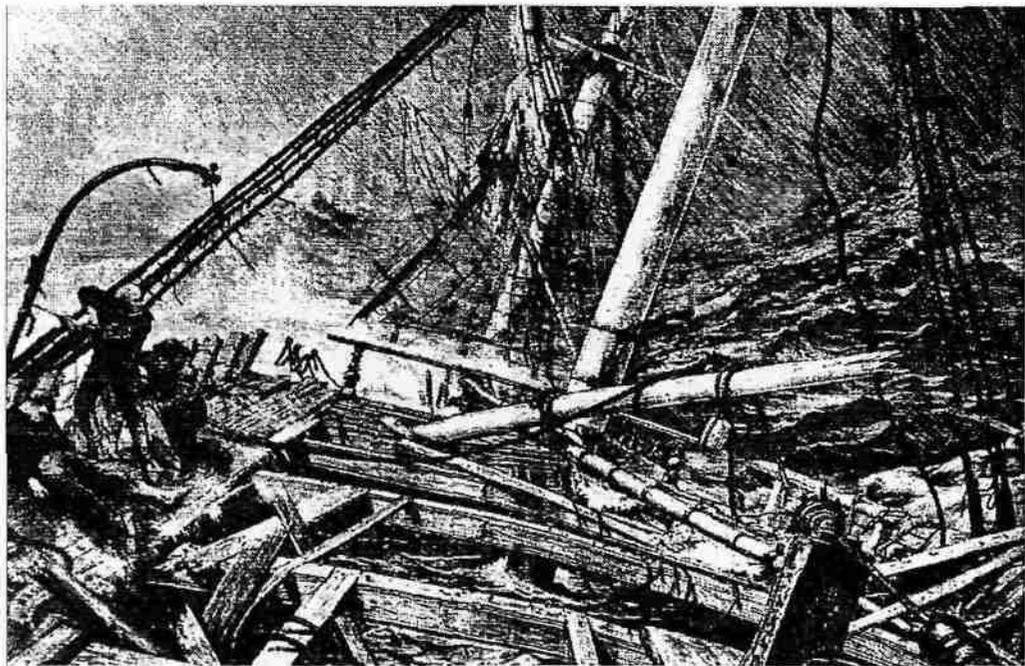
##### Circonstances de la perte

- du brick *Deux Marguerites*
- de la goélette *L'Arthémise*

##### Disparus en mer

- Adrien Codet
- Jean Lancelot
- Jean Codet

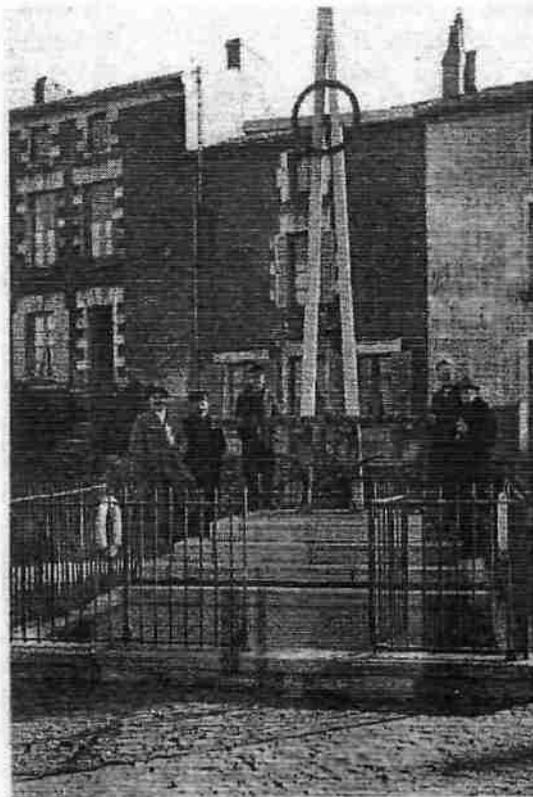
#### Liste des marins de la famille morts en mer ou disparus au loin



*Naufrage d'un voilier*



**La statue de la Vierge au bout du quai Surcouf**



**Le monument dédié au souvenir des marins trentemousins**

*Dame bonne sur terre et sur mer  
Montre-nous le ciel et le port  
Dans la tempête ou dans la guerre  
Ô fanal de la bonne mort.*

*Tristan Corbière – Le pardon de sainte Anne*

## 1. INTRODUCTION, et évocation signée Georges Aubin

Le métier de marin comporte à l'évidence des risques : il en comportait bien plus à l'époque de la navigation à voile. Mais la vie en mer est surtout empreinte de monotonie, et le mauvais temps ne devient dangereux que passé un certain seuil : mer formée, vent violent forçant en rafales, lames déferlantes, cyclones ou pampéros, côte dangereuse vers laquelle on est dressé par la tempête...

Parfois la force des éléments vient à dépasser celle des hommes, et il est trop tard pour se mettre à l'abri, mettre en fuite ou prendre la cape ou bien c'est le matériel qui cède aux assauts de la mer et du vent.

Alors surviennent les avaries graves, la gîte, l'échouement sur les brisants, le naufrage ou le chavirement... Parfois le drame est brutal, parfois au contraire il ne survient qu'après un long combat contre les éléments déchaînés.

Des Codets et des Lancelot sont morts en mer dans l'exercice de leur profession. Avant d'évoquer ces destinées tragiques laissons à Georges Aubin, Trentemousin resté célèbre comme marin et écrivain maritime, le soin de formuler l'entrée en matière.

### *Extraits de « l'Amour en matelote »*

« Par contre j'ai connu des femmes qui furent des modèles de fidélité ? Où ? A Trentemoult, mon village natal. Maintenant sur la place principale un calvaire rappelle le souvenir et le sacrifice de ceux qui, partis en mer, ne sont jamais revenus.

Cent quarante marins officiers et capitaines en une cinquantaine d'années ont payé de leurs vies un très lourd tribut. Perdus corps et biens ! Cruelle litanie qui revenait bien souvent, surtout à l'époque héroïque de la voile... Je n'étais alors

qu'un enfant et je me souviens de ces tristes nouvelles qui couraient les ruelles, et s'enflant de porte en porte. Perdu corps et biens ! Les visages se crispaient, des larmes coulaient et de grands cris s'échappaient des maisons où le malheur et la désespérance venaient d'entrer. Perdu corps et biens !

En quelques années, quatre grands voiliers, commandés par des capitaines de chez nous, ne donnèrent plus jamais de leurs nouvelles :

- *Le Charlemagne*, capitaine Adrien Codet parti en 1901 de Nouméa pour le Havre.

- *Le Commandant Marchand*, capitaine Maurice Arneau, 32 ans, parti en 1903 de Leith pour Anvers.

- *Le Lafayette*, capitaine Alexandre Boju, 30 ans, parti en 1902 de New York pour Kobe. J'étais sur l'East River lorsqu'il appareilla pour sa dernière traversée et l'ai salué longuement car mon camarade Louis Girard, âgé de 15 ans, était mousse à bord.

- *Le Saint-Donatien*, capitaine René Bertrand, 28 ans, parti de Bordeaux pour l'Australie en 1905.

Puis en 1920, le *Lux*, capitaine Lucien Boju, 46 ans, frère du capitaine du *Lafayette*, perdu entre Marseille et Oran avec son fils de 17 ans. Songez à la douleur de la pauvre mère et épouse.

Citerai-je encore Noël Chauvelon, 24 ans, second du trois-mâts *Maréchal Lannes* perdu corps et biens au large de la Cornouaille, en 1899, lors d'une traversée Swansea-San Francisco. Il avait remplacé, sans préavis, trois jours après son mariage, un camarade hospitalisé. Et puis encore Jean Lancelot, 45 ans, capitaine de frégate et Louis Le Clech, 38 ans, capitaine au long

cours, passagers à bord du paquebot *Lamoricière* qui coula au large des Baléares en 1942. Eh bien ! Renseignez-vous : pas une de ces veuves frappées, bien jeunes, dans leur affection la plus chère ne se remaria. Et on ne leur connut jamais

d'aventure. Il y avait cependant, parmi elles, de beaux brins de filles en pleine jeunesse. Aucune ne consentit à effacer le souvenir de celui auquel elles s'étaient données ».

## 2. MARINS DES FAMILLES CODET ET LANCELOT DISPARUS EN MER

On trouvera ci-après une liste des marins de la famille morts en mer ou disparus au loin. Cette liste, et les détails qui l'accompagnent, ont été établis par des marins de Trentemoult lors de l'érection, après la 2<sup>ème</sup> Guerre, du monument aux marins de la commune de Rezé. Des recherches aux Archives départementales ont permis de compléter les éléments déjà rassemblés.

Par exemple :

Julien Lancelot, époux de Perrine Dejoye

*« Pêcheur de l'Île de Trentemoult, trouvé noyé à la côte d'Escoublac, avec Louis Chauvelon, et conduits tous deux de la côte à l'église le 5 janvier 1788 ».*

Tous deux étaient certainement du groupe des fameux « bargers ».

### 2.1 – Documents légaux officialisant la perte en mer

#### - D'Alexandre Codet

Versailles le 10 septembre 1873

*Invalides*

*Prises, Bris et Naufrages*

*Épaves recueillies sur la côte des Pays-Bas*

*Monsieur Le Chef de Service*

*Il résulte d'une lettre que je viens de recevoir de monsieur le Consul de France à Rotterdam, que la mer a jeté sur la plage, au sud de la commune d'Oudorp (Île de Goeree) plusieurs épaves parmi lesquelles une partie de poupe portant le nom « Deux Marguerites » de Nantes, ainsi qu'un journal de bord appartenant au même navire, ce journal a été découvert le 22 octobre 1863 par le capitaine Codet. D'autre part l'agent consulaire de Zierichzee fait connaître qu'un navire s'est échoué près de la côte et paraît avoir péri corps et biens dans la nuit du 22 octobre. Une chaloupe, un pavillon français et les deux lettres ci-jointes ont été recueillies.*

*Mr le consul de Pina m'adressera sans retard les nouveaux renseignements qui pourraient lui parvenir. Mais, en attendant, l'administration locale, de son côté, à l'aide des informations qui précèdent sera peut-être à même d'établir la présomption du naufrage des « Deux Marguerites ».*

*Pour le Ministre*

*Signé : Calvé*

*Pour copie*

*Le Chef du service de la marine*

*Signé : Filleaul*

*Pour copie conforme*

*Le Commissaire de l'Inscription Maritime*

*Signé : Illisible*

*Extrait du Registre des décès de Rezé,  
année 1890 (Réf. 3 E 9092)*

L'an 1890, le 8 janvier, à huit heures du matin, nous Raphaël Lancelot, maire, officier d'Etat-Civil de la commune de Rezé, canton de Bouaye, arrondissement de Nantes, département de la Loire-Inférieure avons transcrit ci-après le jugement dont la teneur suit.

République française

Au nom du peuple français, le tribunal civil de 1<sup>ère</sup> instance séant à Brest, département du Finistère, réuni en audience publique au Palais de justice, rue Voltaire, a rendu le jugement dont la teneur suit :

Réquisitoire : Le Procureur de la République à Brest,

Vu le procès-verbal d'enquête de la Marine sur la perte corps et biens le 22 octobre 1873 du brick « Deux Marguerites » armé à Brest le dernier jour de juillet 1873, parti de Dunkerque pour Nantes le 19 octobre suivant, dont l'équipage à ce départ se composait comme suit :

- Primo : Alexandre Codet, né le 21 mai 1831 à Rezé, arrondissement de Nantes, Loire-Inférieure, fils de Pierre-François et Célestine Flavie Barban, marié au même lieu, le 11 juin 1867, à Dejoie Marie Léontine Adèle. Domicilié au lieu dit capitaine,

- *Secundo, tertio, quarto, quinto, sexto, septimo.*

Vu les autres pièces de l'enquête de la Marine, l'avis du Conseil d'Etat du 12 Brumaire an 11 et l'article 122 du décret du 18 juin 1811.

Attendu que de ces documents il paraît résulter que les susnommés ont trouvé la mort dans l'évènement qui a fait disparaître le brick « Deux Marguerites » le 22 octobre 1873 ; qu'il y a bien intérêt de l'ordre public à faire constater leur décès.

Requiert qu'il plaise au tribunal, sur le rapport de l'un des Messieurs les Juges, à ces fins nommés, déclarer constant à la date du 22 octobre 1873, le décès des susnommés.

Ordonner toute transcription et mention de Droit et d'usage

Le parquet de Brest le 30 septembre 1889,

Le Procureur de la République (*signé*)  
Eugène Dumas

*Jugement constatant le décès  
d'Alexandre Codet*

L'an 1889, le 1<sup>er</sup> octobre, le tribunal ...

Attendu qu'il résulte d'un procès-verbal d'enquête de la Marine, sur la perte corps et biens le 22 octobre 1873, du brick « Deux Marguerites ».

Attendu que la mort des hommes d'équipage paraît certaine.

Par ces motifs, donne pour constant à la date du 22 octobre 1873, le décès survenu en mer du nommé Codet Alexandre, fils de Pierre-François et Célestine Flavie Barban ...

Ordonne la transcription de la mention.

Ainsi jugé et prononcé.

En conséquence, le Président de la République française mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, aux Procureurs généraux, et au Procureur de la République, d'y tendre la main. A tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

- **De Julien-Grégoire Lancelot**

*Extrait du Registre des décès de Rezé,  
1866 (réf.3 E 9089)*

L'an 1866, le 17 février, à huit heures du matin, nous Jean-Baptiste Boju, adjoint délégué par le maire, officier d'Etat-civil, de la commune de Rezé, canton de Bouaye, arrondissement de Nantes, département de Loire-Inférieure avons transcrit ci-après le jugement du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Nantes, en date du 25 janvier dernier, constatant le décès du sieur Julien-Grégoire Lancelot.

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents, passés et à venir salut. Faisons savoir que le tribunal de première instance séant à Nantes, quatrième arrondissement du département de la Loire-Inférieure a rendu le jugement ci-après au pied de la requête dont la teneur suit :

A messieurs les Présidents et Juges composant le tribunal civil de Nantes.

A l'honneur d'exposer la dame Marie-Anne Lancelot, épouse du sieur Julien-Grégoire Lancelot, la dite dame demeurant à Trentemoult, commune de Rezé que, le 6

décembre 1865, elle a présenté au tribunal une requête dans laquelle elle exposait que le 8 novembre 1850, le dit sieur Julien-Grégoire Lancelot, son mari, commandant la goélette « L'Arthémise », de Nantes, partit de Nantes pour se rendre à Bridgewater, Angleterre ; que, dans la nuit du 19 au 20 novembre suivant, une forte tempête se déchaîna contre le navire parvenu alors près d'Ilfracombe dans le canal de Bristol et que celui-ci ne tarda pas à couler à la hauteur de Trevoise-Head ; que le sinistre fut alors constaté, puisque l'on lit dans le journal de l'époque :

*Nouvelles de mer, Ilfracombe, 25 novembre.* « Une embarcation marquée « Arthémise, Nantes » a été recueillie à cinq milles NO de Mortepoint ; que la dite embarcation, une partie du pont et le tableau du navire furent les seules épaves que l'on put trouver après le naufrage ; que le Consul Général, répondant à monsieur le Ministre des affaires étrangères, tous renseignements pris, déclarait que le canot de l'Arthémise, recueilli en mer et conduit à Ilfracombe avait été vendu 15 shillings et qu'une partie du pont d'un navire inconnu, sauvée à la même époque, avait également été vendue 15 shillings, lesquels avaient été transmis au receveur des droits de l'amirauté ; que celui-ci ne doutait nullement de la perte corps et biens de la

## 2.2 – Disparus en mer

**Adrien Codet, capitaine de voilier**

### • Le quatre-mâts *Félix Faure*

« En 1899, au début de l'année, Adrien Codet, de Trentemoult, qui le commandait, faisant son retour sur Le Havre, dut relâcher à Rio avec une forte voie d'eau provenant de tôle fendues au contact des glaces.

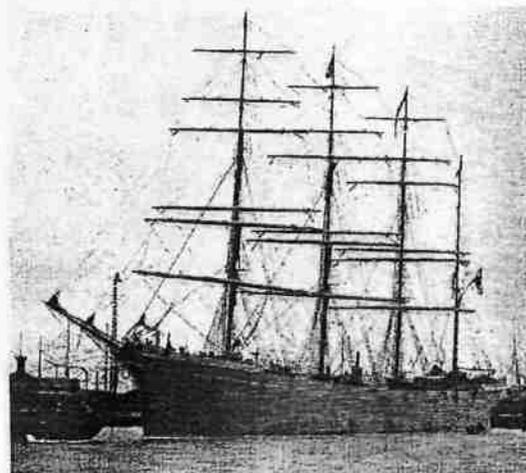
Pour maintenir le navire à flot, il avait dû pomper sans arrêt au moyen de ses pompes attelées sur le treuil. Le charbon étant épuisé, les dromes et toutes les boiseries du bord avaient dû être sacrifiées pour alimenter la chaudière et sauver le bâtiment. De longues semaines le quatre-mâts resta sur rade pour réparations puis Heurté remplaça Codet, dont la destinée ainsi que celle de son lieutenant était marquée. Tous deux devaient disparaître, chacun à son

goélette. L'Arthémise, que quinze ans se sont écoulés depuis ces faits, sans que le sieur Lancelot ait donné de ses nouvelles ; que ces toutes ces graves présomptions viennent encore trouver leur confirmation dans la déclaration faite par les pilotes de Cardiff, John Davies et Richard Wright, le 13 octobre 1865, en présence de R. Todd, courtier maritime à Cardiff ; que les sieurs Pacifique Lancelot, Sébastien-Jonas Cassard et Jean-Baptiste Lancelot, tous maîtres au cabotage, peuvent attester avoir entendu raconter les faits ci-dessus aux sieurs Horthion et Ordonneau, maîtres au cabotage qui se trouvaient sur les lieux au moment du sinistre.

Et elle demandait qu'il plut au tribunal, soit dès à présent, soit après enquête en vertu de l'article 46 du code Napoléon, déclarer que le sieur Lancelot a péri dans la nuit du 20 novembre 1850, dans le naufrage de la goélette l'Arthémise de Nantes, pour avoir de la dite déclaration tels effets que de droit.

Ordonner que le jugement à intervenir tiendra lieu au dit sieur Lancelot d'acte de décès et sera transcrit sur les registres de l'Etat-civil de l'année mil huit cent cinquante, à date la plus rapprochée du jour du sinistre, c'est-à-dire du vingt novembre mil huit cent cinquante... »

bord, dans les mers australes, perdus corps et biens.



Quatre-mâts *Félix-Faure*

### • Le trois-mâts *Charlemagne*

Le capitaine Adrien Codet, qui venait de quitter le commandement du quatre-mâts *Félix-Faure*, avec lequel il avait failli se perdre dans les mers australes par suite de voie d'eau, prit le *Charlemagne* sur les chantiers. Il avait pris, comme maître d'équipage, un vieux bosseman briéron qui venait d'échapper aux suites du démâtage de *Duchesse Anne* et qu'il avait connu à Rio lors de sa venue en relâche en même temps que ce navire.

Superstitieux, comme beaucoup de vieux marins de ce temps, le maître avait embarqué avec lui un jeune chat noir sans tache qu'il avait baptisé « Briéron ». Suivant la tradition, un chat noir mâle sans tache est signe de bonne chance tant qu'il reste à bord. Or, l'avant-veille du départ, au quai Saint-Louis, un chien ratier qui accompagnait le boucher effraya le chat qui dormait dans la cuisine et qui se jeta à l'eau et disparut. Dès lors le vieux maître fut persuadé que le navire était voué au malheur et ne partit qu'à regret.

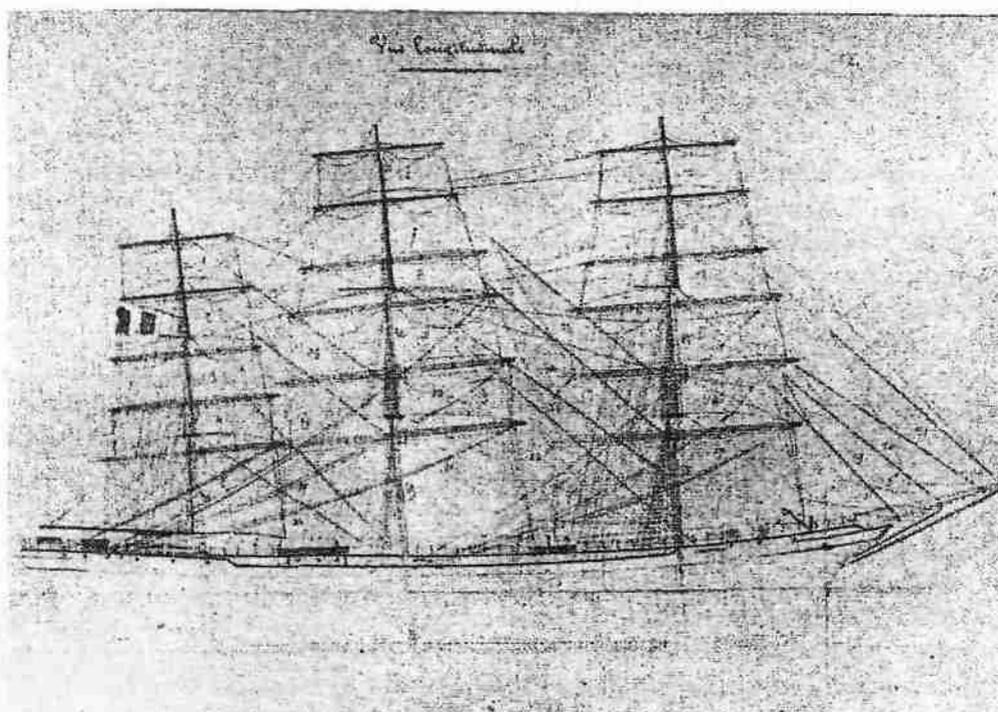
*Charlemagne* quitta Nantes sur lest à destination de la Nouvelle-Calédonie où il embarqua un complet chargement de nickel

pour Le Havre. On ne sut jamais ce qu'il était devenu depuis le 11 décembre 1901 date de son départ. Il fut porté disparu corps et biens avec ses 27 hommes d'équipage.

Les glaces étaient nombreuses cette année là dans le Pacifique sud ; d'autre part monsieur Codet était fermement partisan de faire route par les latitudes de 55 à 60° sud pour raccourcir sa route, et de garder dans les gros temps ses basses voiles jusqu'à l'extrême limite. Peut-être faut-il chercher là la raison de sa perte. Beaucoup de capitaines à l'époque étaient persuadés que M. Codet, se trouvant en plein été austral dans des parages où il n'y a pour ainsi dire pas de nuit, avait dû vouloir descendre le plus au sud possible et avait dû se trouver à un moment donné, par brume ou mauvais temps, en face de glaces sur lesquelles son navire s'était défoncé ou parmi lesquelles il avait été retenu prisonnier.

*D'après Louis Lacroix*

**Notes** Trois Trentemousins étaient embarqués à bord de ce navire : Emile Porché, Auguste Neveu et Alcide Choimet



Trois-mâts *Charlemagne*

*Armement au long cours* en date du 19 juin 1901. Désarmé à Nantes le 15 septembre 1902.  
Trois-mâts "**Charlemagne**" immatriculé à Nantes. Construit à Nantes en 1901, 1727,58 tx.  
Armé par et sous le commandement du capitaine **Codet** François Adrien, né à Rezé le 12 avril 1873.  
Navire expédié le 5 juillet 1901, allant à Nouméa, ayant 27 hommes d'équipage.  
Parti de Népoui (Nouvelle-Calédonie) le 11 décembre 1901, sans nouvelles depuis.  
Présumé perdu corps et biens.

*" D'après un compte fourni par l'armement le capitaine Codet est redevable d'une somme supérieure à celle des salaires acquis "*

---

#### Notes

1. L'un deux frères de Marie-Anne Lancelot, épouse de Julien-Grégoire Lancelot, Félix J. Mathurin (né en 1826) a épousé en 1855 Reine A. Bertrand dont il a eu un fils : Mathurin. Celui-ci a épousé Pauline Codet (née en 1867), sœur de Jean et d'Adrien, morts en mer ; de cette union est né un fils : Jean Lancelot (1897-1942).
2. En cas de disparition les assurances maritimes disposaient d'un délai d'un an pour rembourser la perte d'un navire armé au cabotage et de deux ans pour un navire au longs cours commandé par un capitaine au long cours.



Naufrage d'un paquebot

**Jean Mathurin Lancelot, officier de marine**

Affecté à la base navale de Bizerte, Jean Lancelot quitta Alger pour Marseille à bord du petit paquebot *Lamoricière*, en janvier 1942, pour une permission à l'issue de laquelle, il devait suivre un stage à l'École Supérieure d'Electricité afin d'y obtenir un diplôme d'ingénieur.

• **La perte du paquebot *Lamoricière***

*Article publié par le Télégramme de Brest le 7 janvier 1993*

Le 7 janvier 1942 le *Lamoricière* en route d'Alger pour Marseille se trouva pris dans une violente tempête de nord, avec des vents de force 9. C'était un paquebot de 4 700 tx, construit en Angleterre en 1920 et qui, faute de mazout, avait été reconverti au charbon. Il appartenait à la Cie Gle Transatlantique et, depuis l'armistice, était affrété par les Transports Maritimes.

Au charbon, un charbon de mauvaise qualité, le navire ne donnait que 12 nœuds ; dans la tempête sa vitesse tombe à deux ou trois nœuds. A minuit le radio reçoit un S.O.S. du cargo *Jumièges*, en perdition au nord de Minorque. Le commandant choisit de se dérouter mais le navire souffre dans la dure mer de travers et des voies d'eau se déclarent.

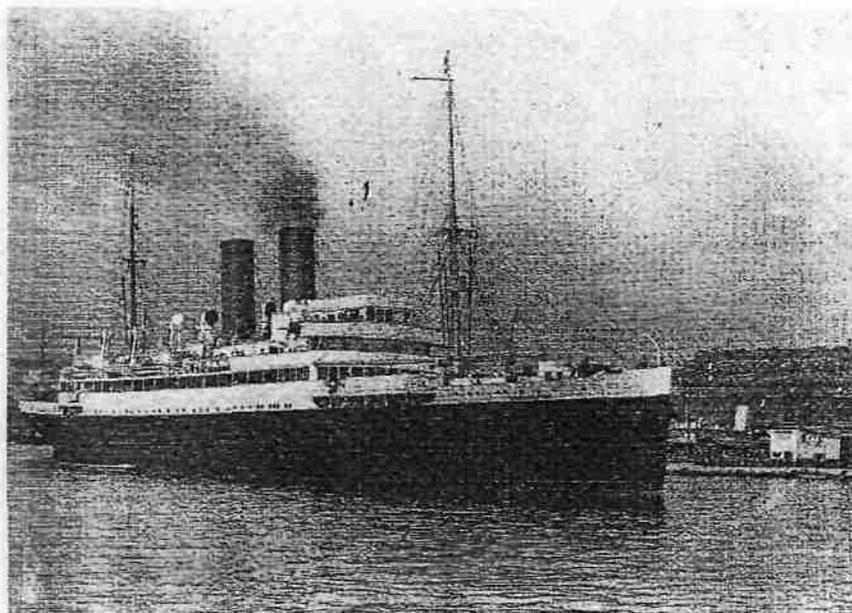
Le 8 janvier, le commandant abandonne la recherche, puis, comprenant qu'il n'aura pas assez de charbon pour rallier Marseille, ni même Barcelone, il décide de faire demi-tour. Mais les machines déjà à demi noyées, n'arrivent pas à faire franchir le travers du vent. Le navire se met alors à dériver ; il coule le 9 un peu après-midi (1).

Le *Lamoricière* avait un équipage de 113 hommes et 272 passagers, dont une colonie d'enfants. 93 personnes furent sauvées par le *Gueydon*, le *Chanzy* et l'*Impétueuse*. Parmi les morts de l'équipage se trouvaient le commandant Milliasseau et le chef mécanicien Trautmann (un breton). Parmi les passagers les capitaines de corvette Lancelot (2) et de Cransac et hélas la plupart des enfants.

**Notes**

1. La nouvelle de l'évènement fut apprise avec la consternation que l'on imagine par les Trentemousins, puisque, outre Jean Lancelot, un autre officier, Louis Le Clech, avait disparu dans ce naufrage laissant une veuve et une orpheline. Le beau-frère de ce dernier, Jean Nizou, avait suivi en mer, par radio, l'évolution de la situation puis appris la nouvelle du naufrage alors qu'il naviguait dans les mêmes parages, à bord d'un navire à destination de Marseille.

2. Il semble exister une incertitude sur le grade exact de Jean Lancelot à cette date, mais il venait probablement d'être promu capitaine de frégate.



Le paquebot *Lamoricière*

Extraits de l'ouvrage « *Hommes de mer* »,  
d'Edouard Peisson

« - Commandant, téléphona le chef-mécanicien, la chauffe est de plus en plus difficile. Les hommes ne tiennent plus. L'eau passe par les soutes dans les chaudières » ...

- Venez, répondit Milliasseau.

Le commandant avait prié le capitaine de corvette Lancelot de le rejoindre à la passerelle et demandé à M. Nougaret, le 2<sup>ème</sup> capitaine, d'assister à l'entretien. Ils étaient quatre hommes de mer expérimentés et sans crainte. M. Trautmann parla. Les hommes s'épuisaient, dit-il. Bientôt ils jetteraient dans les foyers autant d'eau que de charbon, et, du charbon, il n'y en avait plus que 80 tonnes.

- Voici mon avis, dit Milliasseau. Je vire de bord et mets le Lamoricière à l'abri de Minorque. Là, monsieur Trautmann, vous aurez assez de calme pour arrêter les entrées d'eau et mettre de l'ordre dans les soutes.

- Je voulais vous le demander, répondit le chef mécanicien. M. Nougaret et le capitaine de corvette approuvèrent.

- Monsieur Trautmann, reprit Milliasseau, il nous faut pas mal de pression pour virer de bord.

- Vous l'aurez, commandant. - Dans combien ? - Donnez-moi une heure !

La mer, la position du Lamoricière par rapport à la mer et par rapport à la terre et la route que le navire aurait à suivre pour se mettre à l'abri de Minorque dictaient à Milliasseau la manœuvre qu'il allait commander. La mer était NNO. Le Lamoricière tenait la cape par bâbord et se trouvait à une cinquantaine de milles dans le NO de la pointe occidentale de Minorque. Le virement réussi, il lui faudrait, pour doubler cette pointe très au large, car la mer l'y jetterait dessus, mettre le cap au Sud vingt Ouest. Il devait virer de bord vent debout.

Au centre de la passerelle, à cette place du commandant, à toucher le compas, face à l'échancrure de la toile empesée par le sel qui permet de voir l'extrême pointe du gaillard, de voir comment le fil de l'étrave cisaille l'eau, à cette place d'où le regard

s'étend aussi large, à droite et à gauche, qui est une sorte de pivot, Milliasseau attendit que la pression eut augmenté...

(Cette tentative de virement de bord est malheureusement infructueuse, et le navire se trouve en perdition dans une mer très forte. Plusieurs navires ont alors rejoint sa position).

A 10 h 45, M. Nougaret se présenta à la passerelle. Le capitaine d'armes Schwander, les capitaines de corvette Lancelot et de Cransac entouraient Milliasseau.

- Commandant, dit M. Nougaret, tout est prêt pour l'abandon.

- Faites couper le filin de l'ancre flottante qui pourrait causer des avaries au « G.G. Gueydon ». Faites monter les passagers sur le pont. Que chacun porte le gilet de sauvetage. Les femmes et les enfants embarqueront d'abord. Mais attendez mon ordre. Tendait un papier au matelot il ajouta : Pour les radios.

Le commandant Milliasseau demandait au commandant Heurtel de se porter sous le vent pour recevoir les embarcations, les radeaux et les passagers, soutenus par leur seul gilet, que les lames lui jetteraient. Les marins, presque agenouillés sur le pont incliné, s'épaulant l'un l'autre pour ne pas glisser, pour ne pas être renversés par les coups de roulis et jetés à la mer, saisirent à bras le corps enfants et femmes, se les passèrent de l'un à l'autre, de la main courante fixée au roof des embarcations.

Une chaloupe fut garnie. On y avait placé les enfants du Centre Guynemer, madame de Cransac et ses quatre enfants. Le capitaine de corvette de Cransac se trouvait à quelques mètres d'eux. « Embarquez ! » Lui cria-t-on. Il s'y refusa. « Embarquez ! ». Lui cria-t-on encore. « Ou vous serez sauvé avec eux ou vous périrez avec eux ». Il se recula. M. Nougaret et le capitaine de corvette Lancelot lui donnèrent l'ordre formel de rejoindre sa famille. Il sauta dans l'embarcation. Une seconde chaloupe fut garnie. Après quoi la première chaloupe fut dessaisie et descendue. A ce moment le Lamoricière roula sur tribord et la chaloupe passa sous le pont des embarcations où elle s'écrasa.

Une lame vint, qui décrocha un des deux palans, et femmes et enfants, déjà broyés, furent versés dans la gueule du monstre. On vit le croc du palan ouvrir la tête de de Cransac. Les femmes et les enfants de la seconde chaloupe hurlèrent d'horreur et se rejetèrent à bord dans les bras des matelots. Le *Lamoricière* s'inclinait de plus en plus sur bâbord. Le pont arrière, le pont promenade, le pont avant étaient sous l'eau. Les lames passaient sous les embarcations et s'étaient en langues minces sur le pont supérieur.

Des matelots et Franzoni, le maître d'équipage, coupaient les saisines des radeaux, des caissons et des madriers, qui glissaient, entraînant avec eux des femmes,

des enfants, des soldats qui s'y étaient accrochés. On ne savait plus si d'autres femmes, d'autres enfants, d'autres soldats se jetaient aux lames où si les lames les emportaient. Les 300 hommes qui étaient à bord n'eurent que le temps de mettre quelques embarcations à l'eau.

Lancelot, nageur de grande classe, s'approcha de l'une d'elles, mais la voyant surchargée, refusa d'y monter. Il prit place sur un radeau, mais celui-ci fut bientôt retourné par la mer en furie, et lui fracassa le crâne. L'officier fut aperçu effectuant quelques brasses puis, les deux mains levées vers le ciel, il disparut dans les flots.

**Jean Codet, officier mécanicien**

Il n'est que trop simple de résumer cette brève carrière. Voici les éléments figurant au livret d'Inscrit Maritime de Jean Codet, fils de Jean et Germaine Lancelot.

Navire	Armement	Fonction	Du / Au
Cargo <i>La Hague</i>	CGAM (ligne d'Algérie)	Pilotin machine	21 juillet au 8 septembre 1949
Paquebot <i>Liberté</i>	CGT	Apprenti électricien	13 mars au 7 mai 1953
«		«	30 mai au 20 juin 1953
Caboteur <i>Antifer</i>	SHTT	3 <sup>ème</sup> mécanicien	10 juin au 15 juillet 1954
«		«	16 juillet 1954 au 10 janvier 1955
Cargo <i>Zelidja</i>	Cie Franco-Shérifienne	Off. électricien	28 janvier au 9 février 1955

Ayant voulu démonter seul le pressostat du compresseur frigorifique au chlorure de méthyle, Jean Codet fut retrouvé inanimé, le 9 février 1955, dans le compartiment où le tuyau d'arrivée du gaz était débranché, alors que le cargo *Zelidja* se trouvait en transit à proximité de Lisbonne. Son corps fut remis au consulat de France de ce port puis rapatrié par mer jusqu'à Rouen.



Jean Codet à bord de l'*Antifer* en 1954

**Liste des marins des familles Codet et Lancelot disparus en mer ou morts au loin**

Prénom et nom	Age	Fonction	Navire	Circonstances de la disparition	Année	Lien de parenté
Julien Lancelot	39	Pêcheur	?	Noyé sur la côte d'Escoubiac le 5 jan.	1788	Ascendant, ligne directe
Jean-Baptiste Lancelot	32	Capitaine	brick « Petite -Anna »	Perdu Corps et Biens (PCB) à l'entrée de la Loire	1847	
Julien-Grégoire Lancelot	36	Capitaine	goélette « L' Arthémise »	PCB, entre le canal de Bristol et Trevoise Head (Cornouailles)	1850	Ascendant en ligne directe
Elite Codet	26	Maître d'équipage	frégate « La Sémillante »	PCB, dans le détroit de Bonifacio en route vers la Crimée, le 15 février	1855	?
Jean-Baptiste Dejoie	48	Capitaine	lougre « Le bon Léon »	PCB, le 7 février	1856	Père de Léontine et J.B. Dejoie
Félix-Adrien Lancelot	16	Novice	brick « Entreprise »	Décédé à bord à Miragoane (Haïti) le 26 décembre	1862	Fils de Joseph Lancelot
Félix-Adrien Lancelot	51	Second	trois-mâts « Nadir »	PCB, traversée de La Réunion à Cuba	1869	
Félix Lancelot	15	Lieutenant	trois-mâts « Deux-Sœurs »	Décédé à bord, de la fièvre jaune, à Miragoane (Haïti)	1870	Petit-fils de Joseph Lancelot ?
Jean-Baptiste Codet	35	Capitaine	lougre « Félix et Aimée »	Noyé en Angleterre le 7 février	1871	Cousin d'Alexandre
Jean-Baptiste Lancelot	30	Capitaine	brick « Ville-de-Blain »	Tombé à la mer et disparu le 7 janvier	1872	
Julien-Pierre Lancelot	37	Second	vapeur « Loire-et-Bretagne N°2 »	PCB, traversée de Bordeaux à Nantes	1872	Fils de François et de Marie Carmelin
Alexandre Codet	36	Capitaine	Brick « Deux Marguerites »	PCB, près de l'île de Goeree (Zélande) le 22 octobre	1873	Ascendant en ligne directe
Ernest-Abel Lancelot	35	Capitaine	Brick « Le Mentor »	Mort de maladie, sur rade de Lagos, le 22 avril	1877	Cousin issu de germains de Julien-Joseph
Jean-Baptiste Félix Codet	27	Second	Trois-mâts « Dzaoudzi »	Mort en mer, le 25 décembre lors d'une traversée La Réunion -St Nazaire	1892	Frère d'Adrien Codet, oncle du CF Lancelot
Louis Lancelot	18	novice	Trois-mâts « Ville-de-Blois »	Mort d'insolation à La Martinique	1892	Fils de Raphaël
Adrien Codet	29	Capitaine	Trois-mâts « Charlemagne »	PCB, traversée Nouméa-Le Havre	1901	Frère de JB Codet, oncle de CF Lancelot
Jean Lancelot	45	capitaine de frégate	Paquebot « Lamoricrière » passager	Disparu au cours du naufrage au large des Iles Baléares le 9 janvier	1942	Fils de Pauline Codet ép. De Mathurin Lancelot
Jean Codet	25	lieutenant	Cargo « Zeldija »	Décès à bord, par asphyxie, le 9 février	1955	Fils de JB et G. Lancelot

## Une mosaïque de Luc Peire au collège Pont-Rousseau de Rezé

Christophe Le Pabic.

---

*L'inauguration du nouveau collège, restauré entre 2003 et 2007 par l'architecte Agnès Lambot, a eu lieu le 5 octobre 2007, en présence de nombreux élus, madame la vice-présidente du conseil général, monsieur Retière, maire de Rezé, monsieur Raimbourg, député, et de représentants de l'Éducation nationale dont monsieur l'Inspecteur d'Académie. Nous tenions à remercier de sa venue Patrick-Gilles Persin, critique d'art, de la fondation Luc et Jenny Peire.*



Collège de Pont-Rousseau - Entrée rue Félix Tableau

A la faveur de travaux au collège de Pont-Rousseau, il a paru opportun de s'intéresser à l'œuvre de Luc Peire de 1975-1976 : une mosaïque brodée de lignes verticales bleu-gris-blanc de rythmes différents. A ma connaissance, il n'existe rien de publié sur ce sujet. Comment s'est nouée la participation de Luc Peire, un artiste flamand au succès international, à un projet de décoration pour le collège Pont-Rousseau de Rezé ?

On ne peut séparer l'action de Luc Peire du contexte de reconstruction du collège, engagée depuis 1973. Or, cette œuvre est aussi le fruit de l'institution du 1%, instaurée par l'administration. Qui a appelé Luc Peire qui résidait alors rue Falguière à Paris en 1975-1976 ? Quelle liberté et quel espace de création l'administration proposait-elle à Luc Peire ?

Nous tenterons ici faire part des cheminements de sa pensée, à travers peut-être des versions diverses, dont l'œuvre actuelle serait le produit. Par contre, il sera plus difficile de savoir comment inscrire ce

projet dans la trajectoire de son œuvre globale. En effet, la documentation manque et beaucoup d'acteurs et de témoins sont décédés.

On a donc choisi de préciser que l'œuvre de Luc Peire est finalement le fruit d'une participation croisée de l'artiste et de la machine administrative. On a donc confronté le plus de données possibles : correspondance administrative, éventuellement réflexions personnelles de l'auteur, esquisses successives, souvenirs des acteurs impliqués. La documentation administrative existe aux archives municipales, aux archives départementales et au collège. Par les archives locales, on ignore tout de la réception des travaux en 1976 et surtout si l'exécution de l'œuvre a été conforme aux souhaits de monsieur Peire. C'est pourquoi je me suis tourné vers la fondation Jenny et Luc Peire à Knokke-le-Zoute pour m'éclairer. Je remercie à ce propos Marc Peire, conservateur, qui a répondu à mes courriers.

Cette recherche contribuerait-elle à donner toute sa place à cette œuvre ?



Collège de Pont-Rousseau – fresque de Luc Peire

## Biographie

Luc Peire est belge, flamand, né en 1916 et décédé en 1994. Formé aux écoles d'art de Bruges, Gand, Anvers, il s'ouvre aux expressionnistes flamands. Année 1950, un voyage en Afrique l'orienta vers la simplification, l'abstraction, jusqu'à l'expérimentation de l'abstraction géométrique. Dans les années 1960, Luc Peire est tourné vers le verticalisme abstrait : des compositions de lignes verticales de différentes couleurs, rythmées, où s'intercalent des bandes sur des rythmes différents, des aplats de valeurs et de tonalité différentes. La mosaïque de Pont-Rousseau pourrait être un exemple tardif de cette recherche. A cette époque, il est déjà bien exposé dans le monde entier : New-York, Mexico, Europe, Afrique du Sud, Australie.

Mais Luc Peire est un novateur dans le domaine des intégrations architecturales : il s'agit de placer des œuvres à mi-chemin

entre la sculpture, la peinture et l'architecture dans des environnements quotidiens (en 1982, la « place Carrée » à Marne-la-Vallée, une station de métro bruxelloise, un mur-façade animé à l'université de Lille III), à des échelles monumentales ou simplement humaines. Il semble que la mosaïque de Pont-Rousseau relève mieux de cette voie car déjà en 1969, il avait composé au collège CSU d'Angers une composition murale peinte qui a pour effet de confondre visuellement un mur et l'espace autour : la porte est invisible et pourtant, on entre dans cette porte comme on rentre dans un tableau. En 1970, ensuite, il avait créé une passerelle vitrée au CES Montaigne d'Angers avec gravure sur verre, un mur à claire-voie au CES de La Seyne-sur-Mer, toujours à la frontière des arts plastiques et l'architecture. Sa pratique et sa réflexion s'ouvrent donc au dehors de l'atelier.



Luc Peire (croquis d'après C. Le Pabic)

## La mosaïque de Pont-Rousseau dans l'œuvre de Luc Peire

Une succession de bandes lignes verticales de trois couleurs, posées en mosaïque sur la passerelle construite à partir de 1975 et qui était aveugle à l'origine. L'emplacement et le support évoque le passage, le vide ; le mouvement bref, tout ce qui affecte l'espace, modifie sa perception par le mouvement et dans le temps.

Je propose deux interprétations :

Du point de vue pictural, on est dans le **verticalisme abstrait** ; cette mosaïque est un travail qui reflète la force et la recherche de la rigueur chez Luc Peire. Il s'agit d'une œuvre exigeante et incorruptible.

Elle est exigeante car sèche, austère, par le choix de la ligne droite comme alphabet, inconnue dans la nature, qui crée un lieu particulier à chaque œuvre.

Elle est aussi une œuvre logique, qui énonce un discours (*logos*) de rigueur et un discours poétique. L'art, ce n'est pas imitation de la nature, ni émotion. En refoulant l'image par la ligne verticale, Luc Peire cherche à approcher l'essence de l'espace. Il stabilise, il suspend ses lignes par endroit, il recherche des proportions, des rythmes (ex : en partie droite, les bleus décroissent en surface). Chaque ligne, chaque bande a sa propre raison d'être, insuffle l'équilibre à l'ensemble.

Mais à ce stade, il serait illogique de passer sous silence le premier projet pour Pont-Rousseau, **un projet d'intégration architecturale**.

Son constat : il estime que la création architecture échappe à ses utilisateurs : les hommes ont des réactions imprévisibles à l'intérieur et à l'extérieur des édifices et de l'espace urbain ; il pense que des réactions nouvelles, inédites naissent « de l'alternance des espaces bâtis et non bâtis », ou encore de la succession des matériaux rencontrés. D'où sa mission artistique : il veut compenser, corriger le manque d'architecture, la pauvreté d'espace qui

résulte du système de production architectural pour augmenter la réactivité du passant, de l'utilisateur, sa sensibilité psychique plus que sa sensibilité esthétique. Le principe de l'intégration architecturale, c'est d'abord une démarche de collaboration avec l'architecte, mais il le reconnaît, il y a nécessairement des différences d'approche. Pourquoi sur une passerelle ? C'est à la fois un lieu de passage, un seuil continu et une porte. Il y avait là matière à provoquer la confusion des sens, un inattendu, une remise en cause de la perception ordinaire fondée sur la perspective stable et frontale. D'où son 1<sup>er</sup> projet de panneau de verre, projet qui a été abandonné.

La mosaïque de Pont-Rousseau pourrait être un échec de la mise en œuvre d'une « intégration architecturale ». Mais pour autant, elle constitue non une œuvre au rabais, mais une œuvre en soi et une œuvre collective à plusieurs titres. La mise en œuvre collective avec ses contraintes, les discussions entre les différents acteurs, et son résultat visible et actuel vont fabriquer l'œuvre d'art.

### Chronologie de la composition

Dès le 2 décembre 1969, le maire de Rezé alerte le préfet que le collège était saturé par plus de 550 élèves, des baraquements de bois. En décembre 1969, l'inspecteur d'académie commence à étudier la construction d'une cuisine, d'un réfectoire, la loge du concierge, deux appartements de fonction. Années 1970 : 555 élèves en 1973, l'incendie du CES Pailleron à Paris, installation électrique obsolète, article dans Ouest-France, intervention du député Benoît Macquet en juin 1973, et l'obstination des parents d'élèves font que la rénovation du collège est enfin inscrite sur la liste priorités départementales.

Le circuit administratif est le suivant :

Le maire de Rezé (M. Plancher) doit instruire le dossier de rénovation et le projet de décoration. Il fait instruire le dossier par un architecte agréé qui doit proposer des plans et qui est responsable de l'exécution du projet et du suivi budgétaire. L'architecte doit aussi recruter un artiste pour la décoration : c'est là que Luc Peire sera appelé. Le maire doit ensuite transmettre au préfet le projet de l'architecte et de l'artiste. Le préfet recueille l'avis de l'inspecteur d'académie et valide ou refuse le projet. Quand le projet est validé, quand le choix des artisans et de l'artiste est agréé, les travaux commencent.

C'est le conseiller artistique régional Pierre Chaigneau qui a choisi Luc Peire, car ils sont amis depuis 1969. Monsieur Chaigneau l'a proposé comme artiste pour la décoration à l'architecte chargé de la reconstruction du collège. Cet architecte est monsieur Henri Demur. Il a assuré la reconstruction de Saint-Nazaire en 1948-1949 (sous la direction de l'architecte moderne Yves Le Maresquier, auteur du Sillon de Bretagne). Il est décédé en 2000.

Monsieur Demur contacte donc Luc Peire et lui demande un projet de décoration. En mars 1975, Luc Peire propose à monsieur Demur une œuvre sur paroi de verre en triplex, de peinture et de gravure sur verre dont nous ne savons pas grand-chose. Ce ne serait donc pas le projet actuel.

Entre mars et juin 1975, Luc Peire a dû refaire son projet puis l'a adressé à l'architecte, au préfet puis au maire de Rezé. Le conseil municipal donne un avis favorable. Ce serait la composition actuelle. Que s'est-il passé entre mars et juin 1975 ? Discussions, désaccords entre l'architecte et l'artiste. Luc Peire cherche une véritable intégration architecturale alors que monsieur Demur, en charge du budget de rénovation, recherche lui un simple support pour une œuvre de décoration.

3<sup>ème</sup> projet : l'artiste a remanié son projet en juin 1975. Le crédit pour l'œuvre est de 28460 F. Pour la première fois, on apprend que l'œuvre sera placée sur la façade sud (oui sud) de la passerelle « *et qui sera visible par l'entrée principale du CES* ». D'après

monsieur Demur, en juin 1975, l'œuvre de Luc Peire comprend « une mosaïque de pâte de verre 20/20 en quatre couleurs (bleu-gris-clair-gris foncé-blanc) sur toute la longueur de la passerelle. Une esquisse à l'échelle 1/10 a été jointe au dossier que monsieur Demur a transmis. L'esquisse qu'on peut voir est sur calque 155,5 x 32,5 cm, signée de l'artiste : *décoration 1% mosaïque pâte de verre 2/2 sur passerelle couverte CES Pont-Rousseau Ville de Rezé lez Nantes Projet de Luc Peire signature*

C'est une réduction de la mosaïque avec deux registres : une subdivision au crayon qui figure la largeur des bandes et le nombre de tesselles ou de carreaux de couleur et un registre peint au pinceau de différentes couleurs. Le projet visible aujourd'hui comporte quelques modifications de détail : quelques lignes de vert foncé, on a modifié la largeur de quelques bandes.

### L'échéancier des travaux

Les fonds sont débloqués en janvier 1974. Le 1<sup>er</sup> septembre, le maire peut enfin passer marché avec l'entreprise de travaux publics Jean Le Guillou de Nantes pour l'agrandissement et la transformation du collège (pour en faire un collège 600 places) pour un budget de 3 832 851 F dont 28 464 F pour la décoration. Les travaux débiteront le 2 décembre 1974 et dureront 6 mois<sup>1</sup>. Le projet final de décoration de Luc Peire est enfin adopté par le conseil municipal du 27 juin 1975.

En octobre 1975. Le préfet agréé les travaux de décoration et enjoint au maire de passer marché avec Luc Peire. Il le conseille en lui fournissant un contrat-type rédigé en articles. Le maire devra discuter avec Luc Peire pour parvenir à un contrat en bonne et due forme.

*Art1. M. Luc Peire, artiste peintre, 38 rue Falguière 75015 Paris est agréé pour exécuter la décoration suivante au CES Pont-Rousseau à Rezé sur la façade sud de la passerelle qui joint les bâtiments anciens et de*

<sup>1</sup> ADLA 1016W137 ; note de service de M. Demur, architecte

*ce fait sera visible par l'entrée principale du CES, une mosaïque en pâte de verre aux tonalités de bleu, de gris, additionné de blanc sur toute la longueur de la passerelle...*

L'article 2 spécifie la rémunération : 28 460 F, etc.

Nous avons conservé l'une des lettres entre le maire et Luc Peire concernant le contrat et elle nous est utile pour comprendre ce qu'est un artiste et ce qu'est une œuvre artistique selon Luc Peire.

L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et de la préfecture approuve le marché entre Luc Peire et la mairie de Rezé le 6 janvier 1976. Luc Peire reçoit l'ordre de service stipulant le début des travaux le 15 mars 1976.

### **Restauration de la mosaïque**

Elle est entreprise sous la direction de madame Agnès Lambot, architecte du projet de reconstruction du collège de 2003 à 2007.

Le parti-pris architectural est la conservation de l'œuvre. En effet, si l'œuvre ne parle pas aux contemporains, il ne faut pas préjuger de notre goût au détriment des générations futures. C'est dans un but patrimonial qu'a été entreprise cette restauration, qui est une reconstitution. En effet.

La mosaïque était fixée sur du ciment. Lorsqu'il a fallu détruire la passerelle de 1969, on n'a pas pu récupérer la mosaïque. La passerelle nouvelle devait avoir une structure métallique, donc il fallait refaire un nouveau support pour la mosaïque. Il a fallu casser le béton, faire un relevé de la mosaïque, bande par bande, tesselle par tesselle. Les carreaux d'origine ne pouvant pas être récupérés, on demanda à un mosaïste de refaire des tesselles de même couleur et de même dimension. Le dessin est donc conservé à l'identique, la mosaïque repose au même endroit. On doit ce travail et cette qualité d'exécution à l'entreprise Roussi.



Pose de la mosaïque

## Les significations de l'œuvre de Luc Peire

Comment comprendre aujourd'hui la mosaïque de Luc Peire ?

Un historique ne permet pas de tout comprendre de cette œuvre. Des significations multiples ressortent des différences d'approches entre tous les intervenants. On pourrait proposer 4 clés :

1. Qu'il n'y a pas d'art sans l'existence d'une critique artistique, institutionnelle ou oppositionnelle ;

2. qu'il n'y a pas d'art dans ce collège sans une politique éducative avec ses qualités et ses défauts, politique promue par les institutions ; c'est le cas du 1%, avec l'Etat pour mécène ;

3. que l'art contemporain est conditionné par son époque et par les modes architecturales : d'où l'ambiguïté de l'intégration de l'œuvre à Pont-Rousseau.

4. qu'il n'y a pas d'art sans artiste : l'artiste tient à sa spécificité. Il est capital de défendre son exigence morale et son statut.

5. qu'il n'y a pas d'art sans l'existence de critiques d'art professionnels et institutionnels, d'une critique artistique, institutionnelle ou oppositionnelle ;

C'est depuis la Renaissance et surtout Diderot que l'acceptation d'une œuvre comme œuvre d'art ou d'un créateur comme un artiste par des experts ou des spécialistes est réelle, reconnue par la société. L'acceptation du choix de Luc Peire n'a pas posé problème. C'est la tâche de Pierre Chaigneau, le conseiller artistique régional, de le faire valider par l'administration. Chaigneau était un critique d'art, devenu fonctionnaire comme bon nombre d'étudiants en histoire de l'art formés dans les années 1950. Issu de l'université, il a un bureau à la préfecture. Connaissant Luc Peire depuis 8 ans, dans le cadre du 1%, il avait permis à Luc Peire de composer deux œuvres dans deux collèges d'Angers, une

autre à Rennes. Les artistes ont donc accès à la commande publique par des réseaux sélectifs et électifs. Le 3 octobre 1975, monsieur Chaigneau rend son avis favorable au préfet de Loire-Atlantique, et parle de Luc Peire comme « un artiste constructiviste ». Il ajoute : « *sa proposition (le projet de mosaïque) est tout à fait dans l'esprit de sa production artistique, c'est-à-dire l'abstraction géométrique* »<sup>2</sup>. Ce choix se fait un peu arbitrairement, la critique d'Etat ne se soucie guère de l'adaptation, de l'intégration – ici au sens neutre – de l'œuvre à un public scolaire. La critique d'art fonctionne en tant que discipline autonome avec ses propres concepts et classifications. De même, il a été simple de faire accepter le choix de Luc Peire au conseil municipal (pas d'archives de débat, mais une notice positive de Luc Peire est adressée au maire).

Malgré ou grâce à l'existence d'une critique artistique intégrée au processus de choix et de validation, c'est donc la conformité au processus administratif (le dossier passe de bureau à bureau, d'échelon à échelon) et la conformité aux avis de la critique (le critique juge sur une esquisse ou sur une notice les références d'un artiste) qui l'emportent sur toute justification esthétique au contexte.

6. Le rôle capital de l'Etat. Il n'y a pas d'art dans les collèges, écoles etc, sans une politique éducative promue par les institutions ; c'est le cas du 1%. L'Etat est le mécène, ici.

Le projet de l'Etat depuis l'époque moderne (que le philosophe Schiller théorise le premier...) est d'éduquer le genre humain à partir de la beauté. Le 1% consiste à promouvoir l'art contemporain sur des constructions publiques en permettant de donner à un artiste un projet de décoration payé sur des crédits additionnels totalisant 1% du montant des travaux. Le 1% consacre le rôle des artistes comme acteurs du progrès politique et du progrès démocratique. L'Etat

<sup>2</sup> Rapport de M. Pierre Chaigneau du 3 octobre 1975, ADLA 1016 W252.

détient une sorte de monopole de l'art (dans l'histoire, c'était à travers les académies et leur contrôle par la codification du goût et de l'enseignement). Le 1% est créé fin 1949 par le ministre de l'Instruction publique, monsieur Yves Delbos. L'Etat doit aider à la survie des artistes par la commande publique d'œuvres, des artistes qui sans le 1% n'existeraient pas. Pour Pierre Chaigneau, faire connaître Luc Peire, déjà internationalement célèbre, c'est important pour sa propre carrière. Pierre Chaigneau, déjà conservateur du musée des Sables d'Olonne en 1970, terminera sa carrière comme conservateur du musée d'Art moderne de Nice, composera des expos, des monographies d'artistes, des publications spécialisées.

7. L'art contemporain est conditionné par son époque et par les modes architecturales. Il faut fondre l'art contemporain dans l'architecture de l'époque. C'est difficile. C'est l'Etat qui donne l'impulsion en promouvant non pas l'art (mot qui fait peur), mais la « décoration », terme plus neutre. Comment faire accepter l'art contemporain en province, à Rezé ? Pour les différents bureaux, de la mairie à la préfecture, l'œuvre de Luc Peire n'est que de la décoration : en octobre 1975, le conseil municipal approuve définitivement le « projet de décoration ». C'est un terme désuet, aujourd'hui. Or, par le système du 1%, la notion de décoration est subordonnée à l'architecture : pendant ces années de modernisation, partout en France, les architectes des collèges et des écoles vont proposer des murs aveugles en béton propre à devenir le support de décoration, fresques, etc. L'architecture de la reconstruction est en béton, marquée par la doctrine fonctionnaliste, l'utilitarisme. C'est-à-dire que le 1% sécrète des emplacements propres, voire spécifiques à la « décoration », là où l'on voulait voir l'architecture se mélanger à la décoration ! C'est aussi le cas de la passerelle dès sa version du début de l'année 1974 : c'était une galerie béton aveugle, sans trop d'audace. C'est pourquoi il faut se réjouir du traitement actuel de la passerelle par Agnès Lambot, architecte et de l'usage du verre qui redonne du souffle à la composition de Luc Peire, comme en suspension dans l'air.

La participation de Luc Peire risque de devenir réduite. Comment parvenir à faire de l'art dans ces conditions ? En défendant sa condition d'artiste

8. Luc Peire cherche à exister en temps qu'artiste. Finalement, il n'y a pas d'art sans artiste. Et la condition d'artiste se conquiert, se défend, se consolide, depuis des siècles. Le 1% a un risque, celui de formater certains artistes, de les fonctionnariser ; Luc Peire cherche au contraire à se différencier. Par là, il nous livre un témoignage de sa personnalité.

Tantôt il se démarque des ouvriers et veut surveiller l'application de son projet sur le support. Il distingue les gestes artistiques des gestes techniques : le sablage, la gravure se feront à la miroiterie ... « *veuillez me faire savoir ...quelle firme a été chargé (sic) de la réalisation de la paroi vitrée (en triplex offrant plus de sécurité) afin que je puisse me mettre en rapport avec eux pour coordonner mon intervention, notamment aussi la répartition de l'armature de montage...* » (idem)<sup>3</sup>

C'est porter le plus grand souci pour la surface et le support de son œuvre, faire preuve de responsabilité technique pour assurer la meilleure qualité d'exécution de son œuvre<sup>4</sup>. Il revendique son autonomie la plus totale par rapport à l'architecte. A l'évidence, les relations personnelles ont du être difficiles. On sait que ce projet a été abandonné. Le deuxième projet a du être également difficilement discuté entre l'architecte et l'artiste. On signale d'autres échanges de lettres montrant son tempérament.

L'artiste discute certains articles du contrat qu'il doit signer avec le maire du 18 octobre 1975 ; c'est pour nous le meilleur témoignage qu'il donne de sa condition d'artiste.

<sup>3</sup> Or, dans le contrat-type envoyé par le préfet au maire de Rezé en octobre 1975, on lit que « ...l'exécution des travaux comporte pour l'artiste la fourniture des matériaux et la pose à l'emplacement prévu... » Archives municipales de Rezé 4M5

<sup>4</sup> Pour le deuxième projet, M. Demur l'informerait que le support enduit de ciment risque d'être fragile et lui conseille d'apposer sa mosaïque sur du parpaing.

Article 13 : chez Luc Peire, un marché est d'abord un contrat moral entre deux entités liées par une reconnaissance réciproque. Il n'est pas l'inférieur du maire.

Il défend donc son geste artistique en affirmant qu'il est un contactant libre et non un fonctionnaire d'exécution ; il invoque la responsabilité et l'autonomie de l'artiste.

Et comme conclusion, deux conséquences, tirées de l'histoire de l'art au XX<sup>ème</sup> siècle. L'art est autonome et vit sans regardeurs : l'œuvre de Luc Peire, on la voit mais on ne le regarde plus. Ce n'est pas une raison pour refuser aujourd'hui de la prendre en compte. Il fallait au contraire l'offrir aux

générations futures ; l'art d'hier, qu'on décrie aujourd'hui, peut receler des enseignements pour demain. Et le résultat de la restauration-reconstitution est heureux. D'autre part, l'art et l'artiste sont finalement le jeu de pressions entre différents acteurs : ici un architecte rétif et une administration centralisée ont fait dévier le projet d'origine. Mais le pouvoir de l'art, n'est-il pas de transformer la perception du réel, de l'espace ? Au collège Pont-Rousseau de Rezé, c'est réussi : l'œuvre croisée de Luc Peire et de la machine administrative réussit à faire passer la façade nord de la passerelle pour la façade sud et *vice-versa* : chapeau l'artiste ! Et vive l'administration !

Aguilar Yves, *Un art de fonctionnaires : le 1%*, éditions Jacqueline Chambon, Nîmes 1998

Curzi Lucien, *Luc Peire l'œuvre gravé*, éditions Michèle Broutta, 1998 148p.

Musée d'art moderne – Villeneuve d'Asq, Luc Peire, Communauté urbaine de Lille Villeneuve d'Asq, 1985  
Volboudt Pierre, « Luc Peire », *Septentrion*, revue de culture néerlandaise, extrait de *Septentrion*, 1<sup>ère</sup> année N°3, 1972, non paginé

Xuriguera, Gérard, *Luc Peire*. éditions Carmen Martinez, 1976, 190 p.

Fondation Jenny et Luc Peire, Knokke-Heist, De Judestraat, 64 B-8300 Knokke – Dorp.  
Belgique 050-358-58-48



La mosaïque sur la passerelle reliant deux bâtiments.

## Réception d'un maître tailleur au XVII<sup>ème</sup> siècle

Par Jean Seutein

Dans la France de l'Ancien Régime, nombre de métiers étaient organisés en corporations. Il en était ainsi des cordonniers, des selliers, des chapeliers, des tailleurs d'habits etc. C'est la loi Le Chapelier, en 1791 qui les fit disparaître. Ces corporations étaient très hiérarchisées en apprentis, compagnons et maîtres. A Rezé, les registres paroissiaux, les rôles d'impositions, (la capitation au XVIII<sup>ème</sup> siècle par exemple), gardent la trace de ces corporations et métiers (voir l'article de Yann Vince dans l'Ami de Rezé n°49).

Pour passer maître, selon les corporations, il suffisait d'accomplir une sorte de période probatoire (5 ans en moyenne) où l'on était qualifié de « novice », puis d'acheter le métier, avant d'être intronisé maître à l'occasion d'une cérémonie appelée « réception ». Dans certains corps de métiers, il suffisait d'être le fils du maître, ou son gendre, ou encore d'épouser sa veuve pour prendre le titre. Ceci a pu mener à quelques abus de part et d'autre, parfois avec la complicité des autorités royales qui distribuaient à qui mieux mieux des lettres de maîtrise, notamment au XVIII<sup>ème</sup> siècle. La maîtrise devait donc faire l'objet d'un enregistrement devant notaire.

Un certain nombre de corporations, de métiers se reformèrent après la Révolution en compagnonnages. Nous savons ainsi qu'à Rezé un certain nombre de compagnons se réunissaient dans la clandestinité jusqu'à constituer parfois des rassemblements sur les landes de Belleville (dixit Michel Kervarec dans *Rezé au XIX<sup>ème</sup> siècle*)

Suite à des recherches en paléographie, aux archives de Loire-Atlantique, madame Marchesseau, très proche des compagnons, m'a fait parvenir l'enregistrement d'un maître tailleur d'habits de 1636.



Compagnon Toilier du Devoir



Pierre Gallichet ( et autres)  
Maîtres tailleur et jurés.

Réception d'un maître tailleur 1636

*Le quatriesme jour de juin mil six cent trente six, après midy, par devant nous, notaires royaux à Nantes soubsignez fut présent Pierre Gallichet maistre tailleur d'habits demeurant en la dite ville de Nantes, paroisse de Notre Dame luy présant l'un des maistres jurés du dit mestier, lequel en la présance de Marc Coudin et Pierre Le Vallet aussy maistre tailleur d'habits audit Nantes et suivant le chapitre tenu entre les maistres dudit mestier le jour d'hier escript sur la page et les confréries dont est à présent saisi ledit Gallichet a icelluy Gallichet en et receu (reçu) contant et réellement devant nous de Claude du Gréno aspirant a estre receu maitre et compagnon dudit mestier la somme de neuf vaingt (180) livres tournois en payement de pestable dont et audit compagnon laquelle somme ledit du Grano baille subvenir aux affaires de notre fête de la prairie desquels Maitres tailleurs en faveur de quoy ils permettent recevoir et lui délivrer sa lettre de réception de Maistre et compagnon dudit mestier sans qu'il soit subject dès mardi prochain à aucuns frais suivant et conformément audit chapitre du ditjour d'hier de laquelle dite somme de neuf vaingt livres en ledit Gallichet ce tient acomptant et en quite ledit*

*du Gréno et permet acquiter et garantir vers et contre tous et se charge desdits deniers pour iceux représentes faicts lors qu'il en sera requis.*

Dans les métiers annexes du chantier cathédrale, on retrouve les drapiers et les tailleurs d'habits qui fournissent les étoffes, les tissus et des vêtements des Maîtres.  
Exemple : les dépenses relevées dans les livres de comptes des fabriques.

Pour le vêtement du dit maître, le terme de la nativité de Saint Jean Baptiste, 10 livres.

Une sentence du Bailly du Temple à Paris interdit les cordonniers, ils abjurent solennellement leur devoir, en 1656. Les selliers, les tailleurs, les chapeliers les imitèrent.

Ils se reformèrent en compagnonnage plus tard et furent reconnus par les autres corporations vers 1809.

Il est certain que les compagnons tailleurs d'habits continuèrent leur rituel dans la clandestinité pour reprendre leur devoir, présentés et reconnus par une autre corporation du même rituel.

Sources : Archives de Loire-Atlantique  
Union compagnonnique de Nantes



Compagnon Tailleur du Devoir



Compagnon Bourrelier du Devoir



Compagnon Cordonnier-Bottier du Devoir

## Un aveu qui coûte cher

Par Michel Kervarec

Parmi les maisons nobles de Rezé, les aveux du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles mentionnent la maison des Marais, au bourg, dite aussi de la Trocardière, parce qu'elle dépendait de cette seigneurie et que les affaires judiciaires en dépendant y étaient auparavant traitées.

En 1601, la demeure était propriété de Guillaume Peillac et Catherine Bodin, sa femme. Un aveu la décrit « *o toutes ses appartenances, noblesses, libertés, prééminences, franchises, ceux qui y demeurent estant francs et exempts de toutes subsides et soumissions en quelque manière que ce soit, le tout situé au bourg de Rezé, contenant 9 boixellées ou environ, avecq pouvoir de planter tel nombre d'arbres et sausaies que bon semble aux propriétaires dans le frost de la Bourgeoisie* ».

Le 23 août 1687, Anne Lugolly, alors propriétaire, veuve de Maître Robert Huet, sénéchal du Comté de Rezé, rendait aveu. Les bâtiments étaient décrits. Ils consistaient en « *salle basse, cuisine, boullangerie où est un four, petite décharge entre deux, cave sous la dite salle, chambres hautes, antichambre, greniers, escurie, 2 granges en l'une desquelles est un pressoir, cour pavée où est un puy, apentis, taiteries, jardin y joignant cernoïé de murailles, une sausaie y joignante avecq ses haies et fossés d'un costé et d'un bout, ses arbres, et affinante dans le commun de la Bourgeoisie sur le bord du dit fossé et autres ses droits de noblesse appartenance et despendance d'icelle maison...* »

Suivait la description des terres appartenant à la dame Lugolly, en partie situées sur les coteaux entre le bourg et Pont-Rousseau, près du Grand Moulin, dans le Grand Clos, les Gouynières, les Mahaudières, etc.

Une autre partie était constituée de prairies humides et sausaies entre le bourg et le Seil jusqu'aux confins de Bouguenais.

Rien de plus banal, en apparence, que cet aveu, mais il fut « impuni » c'est-à-dire blâmé et refusé, avec obligation d'en rédiger un autre plus conforme aux droits du seigneur.

L'aveu était un acte descriptif d'une propriété. On devait y reconnaître solennellement les droits, rentes et servitudes dues au seigneur. L'aveu se rendait à chaque mutation dans la propriété. Rédigé par un homme de loi sur feuilles de velin, il était fort onéreux. L'impunissement intervenait (assez fréquemment) sur décision du procureur fiscal, administrateur de la seigneurie, s'il le jugeait incomplet ou erroné.

Or, Anne Lugolly attentait aux droits du seigneur, non seulement par son aveu, très incomplet, mais encore par son comportement.

Une partie des terres énumérées dans l'aveu ne dépendaient pas de la Trocardière, comme la maison des Marais, mais d'autres juridictions, lesquelles se perpétuaient, même si elles avaient été regroupées sous le comté de Rezé. Ainsi en était-il pour les Gasches-Pairaud (ou Perraud), qui relevaient de la juridiction des Pallets.

Or, dans la gestion de cette prairie, Anne Lugolly s'était comportée comme si elle en disposait pleinement, à la manière de ce qui lui était accordé par les prés de la Bourgeoisie. Pendant cinq ans, elle avait gardé pour elle la totalité du foin et des émondes et, pire, fait couper nombre d'arbres sur lesquels elle n'avait aucun droit. Pour ce qui était des émondes ainsi que du foin, elle devait la moitié au seigneur, au choix de ce dernier.

La veuve du sénéchal (la plus haute autorité dans la justice seigneuriale) allait donc se retrouver elle-même devant la justice. Elle y fut condamnée mais ne put jamais faire face financièrement. Les lieux furent donc saisis et mis en vente au profit du seigneur.

Le procureur fiscal Charles Ollivier (décédé en 1695), ses successeurs Joseph de Bourgues puis François Bertrand<sup>1</sup> allaient

<sup>1</sup> Bertrand prit son office en 1704, Joseph de Bourgues devenant sénéchal

veiller à faire respecter les droits de celui-ci et ce n'était pas forcément évident.

François Bertrand, faisant le bilan de cette affaire, écrit, à propos de l'aveu fautif produit par Anne Lugolly en 1687 :

*« Au dit aveu est attaché 7 pièces qui sont,*

- *la 1<sup>ère</sup>, une copie non garantie du dit contrat de 1679 ;,*
- *la 2<sup>e</sup>, une déclaration ou adition faite par icelle Lugolly, le 6 février 1688, portant les nouveaux débournements du dit héritage ;*
- *la 3<sup>e</sup> est les moyens d'impunissements fournis contre le dit aveu, le 29 juin 1688 ;*
- *la 4<sup>e</sup> est les réponces du 26 avril 1682, fournies et cignées par Janne Bretagne, veuve du dit Jacques Peillac ;*
- *la 5<sup>e</sup> est une grosse de sentence rendue sur produits en la dite comté le 17 juin dit an 1689 entre le dit Ollivier, procureur d'office, les dites Lugolly et Bretagne par laquelle, sur l'acte de transport fait par Pierre Peillac, escuyer, sieur des Montis Ferruceaux à sire Yvon Rocaz, le 10 oct. 1546, rapporté par Jacques Delisle et Michel, passes ; la dite Lugolly est, entre autres choses, condamnées de réformer le dit aveu et d'employer le droit deub au seigneur des Pallets de choisir, prendre ou faire prendre et choisir par gens de sa part, la moitié de la première herbe abiennée et mise en mullon au pré des Gasches et la moitié des bois émondables, après qu'ils ont esté mis en fagots, et de payer les arérages du dit droit depuis l'an 1682, à raison de 10 (livres) par an, sy mieux elle n'aime à estimation avecq deffence d'enlever le foin du dit pré et les émondes de ses arbres que le partage n'en ayt été fait et ensuite choisy par les gens du seigneur ; comme aussy condamnée de païer à estimation les dommages et intérêt des arbres coupés par pied et aux despans.*
- *La 6<sup>e</sup> est une autre adition fournie par icelle Lugolly le 15 juillet dit an*

*1689 portant en conformité de la dite sentence, la reconnaissance du dit droit de moitié d'herbe et d'émonde d'arbres ;*

- *Et la 7<sup>e</sup> et dernière des dites pièces est un jugement rendu entre eux à l'audience de la dite comté le 12 décembre dit an 1689 au sujet de la dite estimation, le tout faisant, avecq l'aveu du dit jour 23 aoust 1687, le nombre de huit pièces.*

*Les dits héritages ayant estés saisis sur la dite Lugolly, la distraction en fut adjugée à la dite Bretagne, par sentences des 30 janvier et 4<sup>e</sup> décembre 1693, et ensuite elle les vendist à Jean Locquay, boullanger, par contrat du 3<sup>e</sup> décembre 1694 ; rapporté par Delalande, notaire royal registrateur.*

*Ce Locquay en rendit aveu le 25 may 1696, sans reconnaistre ny la dite rente de 12 deniers monnoies, ny la moitié des dits bois. Mais, ayant été par moy apellé pour faire la collecte des rentes féodales du rolle de la juridiction des Pallets, a quy cette ditte rente de 12 deniers appartient, cela le surprit, parce qu'il ne croyait pas la devoir. Il y fut condamné par jugement du 27 mars 1706, ensuyte de quoy, luy ayant fait voir les titres cy dessus, il fit la ditte collecte pour l'année 1705, ou en rendit compte par le menu le 20 juillet 1706, qu'il affirma véritable à l'audience le 12 janvier 1707 et refforma vollairement son dist aveu, le mesme jour 12 janvier 1707 en la dite audience, en reconnaissant sur le registre d'audience, la dite rente de 12 derniers monnoies et la moitié des dits bois, la moitié de l'herbe estant portée et reconüe en son dit aveu, lesquelles reconnaissances furent incérées par extrait sur les 2 grosses du dit aveu, dont fut rapporté procès verbal le dit jour 12 janv. 1707. Le tout est attaché à l'aveu de la dite année 1696. Y recourir ».*

Nul n'est censé ignoré la loi, pourrait on dire. On voit, dans cet exemple que, pour justifier les droits du seigneur, le procureur fiscal est allé chercher un acte de 1546, 150 ans avant l'aveu produit par Anne Lugolly. Quel était le degré de bonne foi de cette dernière ? Elle était quand même la veuve d'un homme de loi et pas n'importe lequel. Mais tout était alors extrêmement

compliqué. On le voit bien à travers la masse des aveux recueillis au 17<sup>e</sup> siècle souvent impunis parce que la seigneurie à laquelle il était adressé n'était pas la bonne, par exemple. D'autres confondent livres tournois et livres monnois. Quand c'était au profit du seigneur, le procureur fiscal conseillait de laisser courir. Mais les vassaux étaient loin d'être blancs et tablaient souvent sur la chance pour faire oublier une de leurs obligations. Le procureur fiscal avait 30 ans pour rétablir une obligation oubliée et c'est bien à cette fin que François Bertrand entreprit de recopier tous les aveux depuis 1600, notant systématiquement les anomalies, parfois anciennes. Ainsi, en juillet 1635, Me Jullien Bachelier, notaire royal, présenta un aveu pour ses terres et domaines de la Télindière et environs (Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau) relevant de la seigneurie de Beaulieu annexée au comté. Le procureur fiscal commente : « Observations qu'il est escrit sur l'antienne cote du dit aveu, à impunir si on peut... Cet aveu est bien contraire à celui rendu [sur la même terre] par Jean Solimant et Jullien Gouy le 2 juin 1623. Y recourir ».

On pouvait aller chercher beaucoup plus loin les obligations oubliées, ainsi les propriétaires de terres situées au village du Landreau en Rezé ont dû tomber des nues lorsqu'on leur a sorti des textes remontant au 15<sup>e</sup> siècle, relatifs à la vigne dite les Vinus.

Le procureur fiscal commente : « Terre au Landreau qui doit 8 sol monnoie. C'est la terre des Vinus, portée au 60<sup>e</sup> article du rolle de la comte réformé en 1707. Y recourir. Mais elle doit la foy, homage et rachat suivant 4 aveux rendus à la dite vicomté, le 1<sup>er</sup> par Guillaume Maillard, le 13 mars 1422 ; le 2<sup>e</sup> par Guillaume Maillard le 2 sept. 1439 ; le 3<sup>e</sup> par Georges Maillard, le 16 avril 1453 et le 4<sup>e</sup> par François Maillard, le 14 oct. 1494 ; outre 8 sols de rente à la vicomté ».

La justice seigneuriale pouvait remettre en pratique cette obligation.

Pour de très grosses affaires, elle s'en remettait à l'autorité supérieure.

Par un aveu produit le 26 février 1688 par Pierre du Cassia, sieur de la Houssais et Anne François sa femme, nous découvrons ainsi l'origine de leur propriété : « Toutes lesquelles susdites choses ont esté par eux acquises judiciairement au présidial de Nantes le 21 juillet 1668 sur la saisie eux faite sur Claude Huet et Jeanne Le Roy, sa femme, à requeste de Pierre Dupas, sieur de la Sionière, tutteur des mineurs de Marc de Barberé, sieur de la Bauche [Thiraud] leur créancier ».

Claude Huet était sûrement un proche parent de Robert Huet, l'époux décédé de Anne Lugolly. Comme quoi, cette famille d'hommes de loi n'était manifestement pas au dessus des dites lois.



Un tribunal du XVII<sup>e</sup> siècle

## Errata

Dans le bulletin n°52, des erreurs sont intervenues dans l'article « Souvenirs des années 1949-1955 » écrit par notre amie Madeline Hazo.

Elle nous a demandé de passer un rectificatif, ce que nous faisons bien volontiers. Il peut arriver, pour des raisons diverses, que de telles erreurs se glissent dans notre bulletin et comme nous avons un souci de sérieux, rectifier est la moindre des choses.

Voici ce que nous précise Madeleine Hazo :

*On l'aura compris, dans le texte : « Ecole de filles de Rezé-bourg p.32, le paragraphe : « A quoi il fallait ajouter l'éponge ... est à relier au chapitre des fournitures, bien évidemment.*

*Par ailleurs, en ce qui concerne la photo de classe p.32, il faut comprendre : classe où se trouvait Madeleine Hazo (10ans à l'époque). Il s'agit en fait, de la classe de madame Pèchereau, institutrice dans les années 50.*

*Enfin, Nelly Morvan et moi-même n'avons pas été collègues mais compagnes de classe.*

*L'école a tenu une grande place dans nos vies d'enfants et a structuré plus tard nos vies professionnelles (pour ma part, j'ai été avec bonheur, professeur de lettres au CNED avec des élèves jeunes adultes provenant de toute la France et d'Outre-mer, jusqu'en 2004).*

*C'est pourquoi toutes les deux, nous avons eu le projet commun de ce retour aux sources en participant activement à l'exposition sur l'école qui s'est tenue à la Maison des projets et qui a connu un réel succès (600 visites à ce jour) jusqu'en fin décembre. »*



Madeline Hazo (à gauche) et Nelly Morvan à l'exposition sur l'école

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Responsables du bulletin**

Isidore IMPINNA – Michel KERVAREC

Contact : M. KERVAREC , président - tél : 02 40 75 47 60

Adresse internet ; [lesamisdereze@laposte.net](mailto:lesamisdereze@laposte.net)

Participer activement à notre association en nous faisant part de vos remarques ou en écrivant un article qui paraîtra dans le prochain bulletin.

### **Reprographie**

*Mairie de Rezé*

### **Mise en page**

#### **PROFESSIONNAL SECRETARIAT**

La solution administrative pour

**L'Entreprise – L'Association – Le Particulier**

5, chemin des Coteaux – 44340 BOUGUENAIS

Tél : 09 75 78 65 47 & 06 80 12 20 51

E.Mail : [profess.secretariat@wanadoo.fr](mailto:profess.secretariat@wanadoo.fr)

<http://pro.secretariat.free.fr>

Les textes de ce bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles de cette publication ne peuvent être reproduits qu'avec l'autorisation de leurs auteurs et de l'association Les Amis de Rezé.



